

valtech.

Société européenne au capital de 3.330.923,32 €

Siège social : 103 rue de Grenelle – 75007 paris

RCS Paris 389 665 167

Rapport de gestion

Année 2014

Table of Contents

1. Comptes consolidés du groupe Valtech au 31 décembre 2014	5
1.1. Compte de résultat consolidé	5
1.2. Situation financière au 31 décembre 2014	6
1.3. Flux de trésorerie	7
1.4. Analyse de l'activité	8
1.4.1. Commentaire général sur les résultats 2014	8
1.4.2. Evénements marquants de l'année 2014	8
✓ Plan stratégique « Rocket »	8
✓ Augmentation de capital réservée intégralement souscrite par SiegCo	8
✓ Acquisition de la société NEON STINGRAY	8
✓ Lancement d'activité en Suisse et à Singapour	9
✓ Evolution des activités historiques aux Etats-Unis	9
✓ Transformation en société européenne	9
1.4.3. Chiffres-clés	9
1.4.4. Format de la communication financière	10
1.4.5. Tableau de passage du résultat opérationnel à l'EBITDA ajusté	10
1.4.6. Informations par zone géographique	10
1.4.7. Evénements postérieurs à la cloture	12
1.4.8. Perspectives à moyen terme	12
2. Facteurs de risques	13
2.1. Risque de liquidité	13
2.2. Risque de taux d'intérêts	13
2.3. Risque de change	13
2.4. Assurances	14
2.5. Risques opérationnels	15
2.5.1. Risques liés au personnel	15
2.5.2. Risque lié à la clientèle	16
2.5.3. Risque lié au risque crédit client	16
2.5.4. Risques liés à la concurrence	16
2.5.5. Risques liés à la conjoncture économique	16
2.5.6. Risques liés aux départs de personnes clés	17
2.5.7. Risques liés à la politique de croissance externe	17
2.5.8. Risques liés aux fournisseurs et sous-traitants	17
2.5.9. Risques liés au niveau d'activité	17
2.5.10. Risque contractuel	18
3. Responsabilité sociale et environnementale	19
3.1. Informations sociales	19

3.1.1.	L'emploi	19
3.1.2.	L'organisation du travail	21
3.1.3.	Les relations sociales	22
3.1.4.	La santé et la sécurité	23
3.1.5.	La formation	23
3.1.6.	L'égalité de traitement	24
3.1.7.	La promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail :	25
3.2.	Informations environnementales	26
3.2.1.	Politique générale en matière environnementale	26
3.2.2.	Pollution et gestion de déchets	26
3.2.3.	Utilisation durable des ressources	27
3.2.4.	Changement climatique	28
3.2.5.	Protection de la Biodiversité : les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité. 28	
3.3.	Informations sociétales	28
3.3.1.	Impact territorial, économique et social de l'activité de la société	28
3.3.2.	Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines. ...	28
3.3.3.	Sous-traitance et fournisseurs	29
3.3.4.	Loyauté des pratiques	29
4.	Informations statutaires sur les comptes sociaux de Valtech SE	29
4.1.1.	Compte de résultat social	29
4.2.	Situation financière au 31 décembre 2014	30
4.3.	Recherche et développement	31
4.4.	Charges non déductibles fiscalement	31
4.5.	Activités des filiales contrôlées	31
4.6.	Prises de participations et contrôles	31
4.7.	Dividendes versés au cours des exercices précédents	31
4.8.	Affectation du résultat	31
4.9.	Perspectives 2015 et à moyen terme	32
4.10.	Résultat de Valtech SE au cours des 5 années précédentes	32
5.	Organes d'administration, de direction et de contrôle	32
5.1.	Composition du conseil d'administration au 31 décembre 2014	32
5.2.	Direction générale au 31 décembre 2014	34

5.3. Comité d’audit et Comité de Nomination et de rémunération	34
5.4. Autres mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux au 31 décembre 2014	35
5.5. Rémunération et avantages alloués aux mandataires sociaux	37
5.6. Honoraires alloués aux parties liées aux mandataires sociaux	38
5.7. Commissaires aux comptes, honoraires	39
5.8. Informations statutaires sur les conventions réglementées approuvées au cours de l’exercice 2014 (art. L 225-38 du code de commerce)	39
5.9. Informations statutaires sur le capital, les droits de vote et le cours de bourse .	40

1. COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE VALTECH AU 31 DECEMBRE 2014

1.1. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Les montants dans le présent document sont exprimés en milliers d'euros sauf indication contraire.

	31-déc.-14	31-déc.-13
Revenus	154 054	136 084
Autres revenus	395	1 464
Total revenus	154 449	137 548
Coût des ventes	(102 588)	(93 543)
Marge brute	51 861	44 005
Coûts commerciaux	(9 023)	(8 896)
Coûts administratifs	(35 573)	(31 469)
Résultat opérationnel courant	7 265	3 640
Coûts de restructuration	(1 671)	(1 179)
Autres produits et charges d'exploitation	11	(493)
Perte de valeur des goodwill	(1 811)	-
Résultat de l'activité opérationnelle	3 794	1 968
Coût de l'endettement brut	(409)	(470)
Produit de la trésorerie et équivalent de trésorerie	219	15
Autres produits et charges financières	1 289	363
Résultat net avant impôts des activités poursuivies	4 893	1 876
(Charges) produits d'Impôts	(3 009)	(750)
Quote-part dans le résultat des sociétés associées	-	-
Résultat des activités non poursuivies	-	(105)
Résultat net de la période	1 884	1 021
<i>Nombre moyen d'actions de base</i>	<i>22 772</i>	<i>21 221</i>
<i>Nombre moyen d'actions après dilution</i>	<i>23 847</i>	<i>21 582</i>
Résultat par action de base	0,08	0,05
Résultat par action diluée	0,08	0,05

Nous renvoyons aux commentaires sur l'activité pour les éléments factuels qui expliquent la formation des différents agrégats du compte de résultat.

1.2. SITUATION FINANCIERE AU 31 DECEMBRE 2014

	31-déc.-14	31-déc.-13
Goodwill	15 168	14 845
Immobilisations incorporelles nettes	1 826	1 080
Immobilisations corporelles nettes	2 773	2 597
Participations dans les entreprises co-associées	-	-
Actif financier non courant net	-	-
Autres actifs non courant, nets	3 447	3 171
Impôts différés actifs	2 562	2 655
Actifs non courants	25 776	24 348
Créances clients et comptes rattachés	37 628	29 707
Autres actifs courants	7 436	5 308
Trésorerie et équivalents de trésorerie	26 216	5 305
Actifs courants	71 280	40 320
TOTAL ACTIF	97 056	64 668
	31-déc.-14	31-déc.-13
Capital	3 331	2 570
Réserves	52 189	25 243
Résultat net - part du Groupe	1 884	1 021
Capitaux propres - part du Groupe	57 404	28 834
Intérêts minoritaires	-	-
Capitaux propres	57 404	28 834
Provisions pour risques et charges - part non courante	485	326
Pensions et indemnités de départ à la retraite	508	321
Emprunts auprès des étab. de crédit - part non courante	112	68
Impôts différés passif	711	570
Passifs non courants	1 816	1 285
Provisions pour risques et charges - part courante	2 046	1 802
Emprunts auprès des étab. de crédit - part courante	828	3 986
Découverts bancaires	-	809
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 015	13 031
Autres passifs courants	18 947	14 921
Passifs courants	37 836	34 549
TOTAL PASSIF	97 056	64 668

L'augmentation du goodwill de 323 milliers d'euros provient d'une part de l'écart de première intégration de Neon Stingray (société australienne acquise en août 2014) pour 1.136 milliers d'euros, d'autre part de la dépréciation du goodwill issu de l'acquisition d'ADEA aux Etats-Unis pour 1.811 milliers d'euros, en lien avec la décroissance des activités historiques dans ce pays, et enfin des écarts de change qui viennent augmenter le goodwill à hauteur de 998 milliers d'euros.

Les créances clients sont en augmentation de 7.921 milliers d'euros, sous l'effet de la progression de l'activité et d'un effet saisonnier défavorable.

L'assemblée générale du 22 octobre 2014 a approuvé une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée à SiegCo pour un montant de 27 millions d'euros, par création de 6.279.070 actions nouvelles au prix unitaire de 4,30 euros. Cette opération explique l'essentiel de l'évolution des capitaux propres entre 2013 et 2014.

Une partie du produit de l'augmentation de capital a été utilisée pour diminuer les dettes financières de 3.158 milliers d'euros.

Les autres passifs courants augmentent de 3 287 milliers d'euros sous l'effet notamment de l'évolution des impôts sur les bénéfices dus par les filiales.

1.3. FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	31-déc-14	31-déc-13
Résultat net	1 884	1 021
Intérêts minoritaires	-	-
Ajustements permettant de passer à la variation de trésorerie d'exploitation	-	-
- Depreciation et amortissement, net	1 992	1 755
- Dépreciation des écarts d'acquisition	1 811	-
- Dotation aux provisions	(327)	57
- Dotation aux provisions pour engagement de retraite	(172)	(55)
- Moins (Plus) values sur cession d'actifs non courants	(1)	342
- Charges liées aux paiements en actions	644	448
- Résultat dans les sociétés co-associées	-	-
- Résultat dans les sociétés cédées	-	105
Coûts financiers	196	470
Charges d'impôts (Impôts différés inclus)	3 009	750
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'exploitation avant intérêts et impôts	9 036	4 893
Impôts payés	(2 522)	(1 472)
Variation nettes des actifs et passifs courants	(5 592)	4 752
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'exploitation	922	8 173
Investissement actif non courant corporel	(1 543)	(1 103)
Investissement actif non courant incorporel	(2 119)	(1 050)
Prix de cessions des actifs non courants cédés	-	75
Acquisition de filiales	(664)	-
Cession de filiales	-	-
Flux dus aux acquisitions (trésorerie acquise ou cédée)	284	-
Augmentation (Diminution) des investissements financiers	(178)	(247)
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissements	(4 220)	(2 325)
Intérêts payés	(196)	(470)
Augmentation de capital	27 000	695
Augmentation des dettes financières	-	478
(Diminution) des dettes financières	(3 114)	(2 259)
Autres variations d'actif et de passifs financiers	-	-
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement	23 690	(1 556)
Incidence des variations des cours des devises	1 328	(133)
Flux net de la trésorerie et équivalent de trésorerie	21 720	4 159
Trésorerie et équivalent de trésorerie au début de l'exercice	4 496	337
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la fin de l'exercice	26 216	4 496

La capacité d'autofinancement s'est établie à 9,0 millions d'euros en 2014, contre 4,9 millions d'euros un an plus tôt.

Le besoin en fonds de roulement (« BFR ») a fortement progressé en 2014 sous l'effet de la progression de l'activité d'une part et d'un effet saisonnier défavorable d'autre part. Cette évolution du BFR a provoqué une consommation de trésorerie à hauteur de 5,6 millions d'euros.

Les investissements du groupe ont consommé 4,2 millions d'euros de trésorerie en 2014, contre 2,3 millions d'euros l'année précédente. Cette variation s'explique par les investissements du groupe dans la constitution de nouvelles offres de service, l'amélioration de son système de gestion, le développement des équipements informatiques et matériels à la disposition des équipes, et l'acquisition de Neon Stingray.

L'augmentation de capital de 27 millions d'euros intervenue en octobre 2014 a été partiellement utilisée pour réduire l'endettement du groupe de 3,1 millions d'euros.

Ces différents éléments expliquent que la trésorerie de Valtech a augmenté de 21,7 millions d'euros au cours de l'exercice.

1.4. ANALYSE DE L'ACTIVITE

1.4.1. COMMENTAIRE GENERAL SUR LES RESULTATS 2014

Valtech a réalisé un exercice 2014 très solide et a posé les bases de son plan stratégique « Rocket » 2015 - 2017.

Sur le plan opérationnel, après un 1er semestre contrasté, nous avons sensiblement accéléré notre croissance au 2nd semestre (+20,5% de progression semestrielle du chiffre d'affaires), grâce notamment à la solide performance de l'Europe du Nord. La poursuite de l'amélioration de la marge brute nous a permis de porter notre EBITDA ajusté (1) à 6,3% du chiffre d'affaires, supérieur à l'objectif fixé, et de quasi-doubler notre résultat de l'activité opérationnelle à 3,8 M€.

(1) L'EBITDA (Earnings Before Interest Taxes Depreciation and Amortization) ajusté correspond au résultat opérationnel courant auquel on ajoute les amortissements, les dotations nettes aux provisions, les charges de restructuration et les charges liées aux plans de BSAR attribués aux managers.

1.4.2. EVENEMENTS MARQUANTS DE L'ANNEE 2014

✓ PLAN STRATEGIQUE « ROCKET »

La société a annoncé son plan stratégique « Rocket » le 21 octobre 2014. Valtech entame désormais la 3ème phase de son projet industriel et entend accélérer son développement afin de devenir l'une des 5 premières agences de marketing digital et technologique au niveau mondial, en termes de taille et de portefeuille clients, de couverture géographique, de portefeuille de services, d'innovation et de rentabilité.

Trois axes stratégiques essentiels sous-tendent cette nouvelle phase de développement :

- un plan d'acquisitions ciblées permettant d'accélérer les effets de seuil et de taille critique ;
- une internationalisation accrue, indispensable pour encore mieux servir nos clients globaux ;
- a création de nouvelles offres dans la Data et l'élargissement des expertises sectorielles qui viennent alimenter la croissance organique du groupe à travers la construction de partenariats stratégiques forts avec des grands comptes identifiés comme étant les plus stratégiques.

✓ AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE INTEGRALEMENT SOUSCRITE PAR SIEGCO

L'assemblée générale du 22 octobre 2014 a approuvé une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée à SiegCo pour un montant de 27 millions d'euros, par création de 6.279.070 actions nouvelles au prix unitaire de 4,30 euros. Cette augmentation de capital a été entièrement souscrite par SiegCo le 30 octobre 2014. A l'issue de cette opération, Siegco détient 66,5% du capital et des droits de vote de Valtech. La société Verlinvest, actionnaire de SiegCo, détient désormais directement et indirectement 73,3% du capital de Valtech.

✓ ACQUISITION DE LA SOCIETE NEON STINGRAY

Valtech a acquis le 1er août 2014 100% de la société australienne Neon Stingray, qui exerce une activité d'agence digitale à Sydney et dispose d'une filiale en Suède. Neon Stingray, désormais nommée Valtech Digital Australia, compte 20 employés à Sydney à la clôture de l'exercice 2014. Depuis leur entrée dans le périmètre de Valtech, les deux sociétés acquises ont contribué au chiffre d'affaires consolidé du groupe à hauteur de 1,8 million d'euros et à son résultat net à hauteur de 0,1 million d'euros.

Le prix d'acquisition comporte des éléments de prix fixe et des compléments de prix qui dépendent de l'atteinte par Neon Stingray d'objectifs financiers en 2015, 2016 et 2017. La direction de Valtech estime que les objectifs financiers seront atteints et que les compléments de prix seront versés en intégralité. Le paiement de l'acquisition est réalisé en espèces et en actions. Par ailleurs, Valtech a consenti aux cédants une garantie sur la valeur de marché des actions remises en paiement, dont l'échéance est en juillet 2017. A la date d'arrêté des comptes, Valtech avait réalisé l'ensemble des paiements en espèces au titre de cette opération et avait également acquis sur le marché le nombre ses propres actions qui sont potentiellement dues aux cédants de Neon Stingray.

La juste valeur de la garantie de prix des actions a été estimée selon une formule de Black & Scholes et est conforme à la norme IFRS 3R. Elle est comprise dans le prix d'acquisition constaté dans les comptes du groupe Valtech au 31 décembre 2014 et comptabilisée en dette. Les évolutions futures de la juste valeur de la garantie viendront modifier le montant de la dette et auront leur contrepartie en résultat.

A la date d'entrée dans le périmètre de consolidation, Valtech a constaté un écart d'acquisition de 1,1 million d'euros. A la date d'arrêté des comptes, le management de Valtech estime que la totalité de cet écart d'acquisition doit être affecté à l'activité australienne de Neon. Une modification de cette estimation pourra être effectuée dans les 12 mois de l'acquisition, conformément à la norme IFRS 3R. Il n'existe à la date d'arrêté des comptes aucun indice de perte de valeur de l'écart d'acquisition.

✓ LANCEMENT D'ACTIVITE EN SUISSE ET A SINGAPOUR

Valtech a créé les sociétés Valtech Digital Singapore et Valtech Digital Switzerland, respectivement à Singapour et en Suisse, dont elle détient 100% du capital. Ces créations s'inscrivent dans la stratégie d'internationalisation de l'activité du groupe telle qu'elle a été présentée dans le plan stratégique « Rocket ». La contribution de ces deux sociétés au chiffre d'affaires et au résultat du groupe n'est pas significative en 2014.

✓ EVOLUTION DES ACTIVITES HISTORIQUES AUX ETATS-UNIS

Une partie des activités historiques aux Etats-Unis a été arrêtée au 1er semestre de l'exercice 2014. En conséquence, une dépréciation du goodwill liée à l'acquisition d'ADEA en 2010 a été comptabilisée pour un montant de 0,3 million d'euros. Les réorganisations d'activité aux Etats-Unis ont entraîné par ailleurs une dotation aux provisions pour locaux inoccupés à hauteur de 0,4 million d'euros,

Au cours du 2nd semestre, Valtech a poursuivi la décroissance des activités historiques aux Etats-Unis et a constaté en conséquence une dépréciation du goodwill constaté lors de l'acquisition d'ADEA en 2010 à hauteur de 1,5 million d'euros.

✓ TRANSFORMATION EN SOCIETE EUROPEENNE

L'assemblée générale du 25 avril 2014 a approuvé la transformation de la société en Société Européenne qui est effective depuis le 22 octobre 2014.

1.4.3. CHIFFRES-CLES

- Un chiffre d'affaires annuel consolidé de 154,4 M€, supérieur à l'objectif de 145 M€ à 150 M€ visé et en progression de +13,9% à taux de change et périmètre constants, porté par la poursuite du développement dynamique des filiales d'Europe du Nord (+44% à périmètre et taux de changes constants), et par l'accélération des activités digitales aux Etats-Unis (+73% à taux de change constant).
- Une marge brute de 51,9 M€, en hausse plus soutenue de +18,0% (+17,7% à taux de change et périmètre constants), représentant un taux de marge brute de 33,6%, versus 32,0% en 2013 et 30,7% en 2012. Cette évolution traduit à la fois le poids croissant des activités de marketing digital, qui représentaient 80% de l'activité totale du groupe en 2014, et la progression des filiales d'Europe du Nord, pour lesquelles la transformation du business model est aujourd'hui achevée.
- Un EBITDA ajusté de 9,8 M€, en progression de +38,7% (+42,7% à périmètre et taux de change constants), représentant une marge de 6,3%, contre 5,1% en 2013, dépassant sensiblement l'objectif fixé en début d'année (supérieure à 5,5%) puis révisé au mois d'octobre (supérieure à 6%). L'accroissement de la marge brute conjuguée à la maîtrise des charges fixes explique cette évolution.
- Un quasi-doublement (+92,7%) du résultat de l'activité opérationnelle (EBIT), à 3,8 M€, avec une diminution des charges exceptionnelles et de restructuration en 2014 (0,6 M€) versus 2013 (1,9 M€) du fait de la finalisation de la transformation de Valtech.

- Un résultat net part du groupe de 1,9 M€, en hausse de +84,5%, qui intègre un résultat financier positif de 1,1 M€ et (3,0) M€ d'impôt sur les sociétés.
- Au 31 décembre 2014 Valtech bénéficiait d'une situation bilancielle extrêmement solide, consécutivement à l'augmentation de capital de 27 M€ réalisée au 4ème trimestre 2014 : 57,4 M€ de capitaux propres, une trésorerie disponible de 26,2 M€ et des dettes financières limitées à 0,9 M€. En outre, Valtech bénéficie d'une force de frappe financière additionnelle avec des lignes de crédit, non utilisées, pour un montant de 7,1 M€.

1.4.4. FORMAT DE LA COMMUNICATION FINANCIERE

Valtech communique depuis le début de l'année 2013 sur l'EBITDA (*Earnings before Interest, Taxes, Depreciation, and Amortization*) et l'EBITDA ajusté. L'EBITDA ajusté exclut les charges de restructuration ainsi que les charges liées au paiement en actions. L'EBITDA, qui exclut notamment l'impact des amortissements et des provisions, et l'EBITDA ajusté, constituent les meilleures mesures pour analyser la performance opérationnelle de la société.

L'information par zone géographique est présentée par régions. L'activité du groupe s'étend sur 10 pays (France, Danemark, Suède, Allemagne, Royaume-Uni, Suisse, Etats-Unis, Australie, Inde et Singapour) répartis en 4 régions comme suit :

La région Europe du Sud comprend les activités françaises, après exclusion des activités de holding de Valtech SE. Celles-ci sont placées dans la catégorie « Eliminations intragroupe ».

- ❖ La région Europe du Nord regroupe l'Allemagne, le Danemark, le Royaume-Uni, la Suède et la Suisse.
- ❖ Les Etats-Unis sont isolés dans la région Amérique du Nord.
- ❖ L'Asie-Pacifique (anciennement Reste du Monde) comprend l'Australie, l'Inde et Singapour.
- ❖ Nous communiquons le chiffre d'affaires des régions avec les tiers et avec les autres régions du groupe. Les revenus intragroupe sont éliminés dans la catégorie « Eliminations intragroupe ».

1.4.5. TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT OPERATIONNEL A L'EBITDA AJUSTE

Chiffres clés Groupe - (M€)	2014	2013
Résultat opérationnel	3,8	2,0
Amortissements et provisions	(4,7)	(2,7)
EBITDA	8,5	4,7
Restructurations et exceptionnels	(0,6)	(1,5)
Impact des cessions d'actifs	(0,7)	(0,4)
Charges du plan de BSAR	(0,0)	(0,4)
EBITDA ajusté	9,8	7,0

1.4.6. INFORMATIONS PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

Les données présentées pour chaque région incluent les transactions avec les autres régions.

Europe du Nord

Les filiales d'Europe du Nord ont réalisé un exercice 2014 de qualité, avec une croissance organique de 44% et une multiplication par 2,5 de l'EBITDA ajusté à 12,1 M€. La marge d'EBITDA ajusté passe ainsi de 7,5% en 2013 à 12,9% sur l'ensemble de l'exercice 2014.

Europe du Nord - (M€)	2014	2013	Variation
Chiffre d'affaires	93,9	65,1	+44,3%
EBITDA ajusté	12,1	4,9	+146,3%
Marge d'EBITDA ajusté	12,9%	7,5%	
EBITDA	12,1	4,5	+163,5%
Collaborateurs (moyenne annuelle)	509	422	

Cette zone comprend l'Allemagne, le Danemark, le Royaume-Uni, la Suède et la Suisse.

Etats-Unis

La décroissance de l'activité aux Etats-Unis témoigne de la finalisation de la transformation de Valtech outre-Atlantique, avec un recul des activités historiques de services IT, contrebalancé par la forte croissance du marketing digital aux Etats-Unis, en hausse de 73% et qui représentent désormais 51% de l'activité de l'agence. L'EBITDA ajusté, de (0,7) M€, est demeuré impacté par l'arrêt d'activités historiques.

2015 devrait véritablement être l'année des Etats-Unis pour Valtech, avec le retour à une croissance globale des activités de l'agence et l'accélération des projets de marketing digital.

Etats-Unis - (M€)	2014	2013	Variation
Chiffre d'affaires	29,6	36,0	-17,8%
EBITDA ajusté	(0,7)	(0,8)	
Marge d'EBITDA ajusté	-2,4%	-2,2%	
EBITDA	(0,8)	(0,9)	
Collaborateurs (moyenne annuelle)	213	277	

Europe du Sud

Malgré une poursuite du recul son activité en 2014, sous l'effet de la diminution des effectifs facturables sur les activités historiques de services IT, Valtech a recueilli au 2nd semestre les fruits des actions de redressement menées au cours des derniers trimestres, avec un EBITDA ajusté légèrement positif sur la 2^{ème} moitié de l'exercice, à 0,1 M€.

En dépit d'une visibilité qui demeure limitée et d'un environnement défavorable, Valtech confirme que l'année 2015 devrait permettre de constater une amélioration de l'activité en France.

Europe du Sud - (M€)	2014	2013	Variation
Chiffre d'affaires	30,1	36,3	-16,9%
EBITDA ajusté	(1,4)	0,9	
Marge d'EBITDA ajusté	-4,8%	2,4%	
EBITDA	(1,6)	0,3	
Collaborateurs (moyenne annuelle)	213	285	

Cette zone comprend la France.

Asie-Pacifique

La marge d'EBITDA ajusté de la zone Asie-Pacifique (désignée auparavant comme la zone « Reste du Monde ») demeure solide à 15,2% en 2014, contre un niveau exceptionnellement élevé de 19,5% en 2013. En outre, elle intègre les activités

australienne de Neon Stingray depuis le 1^{er} août.

Valtech anticipe une accélération de la croissance de cette zone dès 2015, portée par la volonté du groupe d'étendre ses activités en Asie, avec l'ouverture d'un bureau à Singapour fin 2014.

Reste du monde - (M€)	2014	2013	Variation
Chiffre d'affaires	10,8	10,2	+5,8%
EBITDA ajusté	1,6	2,0	-17,5%
Marge d'EBITDA ajusté	15,2%	19,5%	
EBITDA	1,6	2,0	
Collaborateurs (moyenne annuelle)	473	531	

Cette zone comprend l'Australie, l'Inde et Singapour.

Eliminations intragroupe

Le chiffre d'affaires intragroupe est constitué de l'élimination des revenus intragroupes. Ce chiffre d'affaires est éliminé dans les comptes consolidés.

Eliminations intragroupe - (M€)	2014	2013
Chiffre d'affaires	(10,0)	(10,1)
EBITDA ajusté	(1,9)	(0,3)
EBITDA	(2,8)	(1,6)

1.4.7. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Il n'y a aucun événement postérieur à la clôture qui a un impact sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2014.

1.4.8. PERSPECTIVES A MOYEN TERME

La fin d'année a été marquée par l'augmentation de capital de 27 M€ qui dote Valtech des moyens financiers pour mener à bien son plan de développement visant à lui permettre d'intégrer le TOP 5 mondial des agences de marketing digital et technologique à l'horizon 2017. Pour l'année 1 de ce plan, 2015, nous nous fixons pour objectifs financiers de réaliser une croissance du chiffre d'affaires supérieure à 9% (hors acquisition) et de faire progresser l'EBITDA ajusté de 40% en valeur, soit une marge d'EBITDA ajusté d'au moins 8% (hors acquisition). En outre, nous visons également de concrétiser une à plusieurs acquisitions au cours de l'exercice, pour accélérer notre développement ou pour élargir notre offre sectorielle et technologique. »

2. FACTEURS DE RISQUES

2.1. RISQUE DE LIQUIDITE

Au 31 décembre 2014, le groupe disposait d'une trésorerie de 26,2 millions d'euros.

Par ailleurs, le groupe bénéficie de lignes de financement dont les deux principales sont :

1°) Trois lignes de mobilisation de créances pour un total de 6,1 millions d'euros conclues par Valtech SE et les filiales allemandes et danoises. Ce contrat transfère à l'établissement financier tous les risques inhérents au recouvrement des créances.

2°) Un emprunt bancaire à court terme aux Etats-Unis pour un montant de 6.589 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2014, le groupe disposait de lignes de crédit non utilisées pour un montant total de 7,1 millions d'euros.

Le groupe procède chaque mois à une revue des prévisions de cash-flow à un horizon de 12 mois. Le résultat de cette revue est un élément du rapport interne examiné par la direction générale de Valtech.

2.2. RISQUE DE TAUX D'INTERETS

L'ensemble des financements du groupe Valtech sont des financements court terme indexés sur des taux court terme spécifiques à chaque pays. Le groupe Valtech encourt donc un risque de variation de taux en fonction des évolutions de chaque indice pour la partie tirée des lignes de crédits tel que détaillé ici.

	31-déc.-14	31-déc.-13
Dettes libellées en euros	122	799
Dettes libellées en livres sterling		77
Dettes libellées en dollars US	828	3,987
Dettes financières totales	950	4,863

Une variation de 1% des indices à la hausse aurait un impact négatif de 10 milliers d'euros sur le résultat net avant impôt du groupe Valtech.

Le groupe n'a pas mis de couverture de taux en place.

L'ensemble des cautions bancaires de Valtech sont des cautions bancaires indexées sur des taux fixe spécifique à chaque pays. Le risque de taux est donc nul pour ces engagements.

2.3. RISQUE DE CHANGE

Le montant total des actifs libellés en devises autres que la monnaie du groupe (USD, GBP, SEK, DKK, INR) relatif aux sociétés situées dans la zone hors euro est synthétisé dans le tableau ci-après. Ces montants ne font pas l'objet d'une politique de couverture.

Sur l'exercice 2014, la variation des écarts de conversion comptabilisés en capitaux propres consolidés sur les actifs nets exposés au risque de change est de <242> milliers d'euros.

Répartition par devise en milliers d'euros	EUR	USD	INR	SEK	DKK	GBP	AUD	AUTRES	TOTAL
au 31/12/2014									
Actif	49,473	15,463	5,960	9,721	5,711	8,552	1,898	279	97,056
Passif hors capitaux propres	19,340	3,321	2,866	5,177	3,093	4,640	1,134	81	39,652
Position nette avant couverture (en euros)	30,133	12,142	3,094	4,544	2,618	3,912	764	198	57,404
Couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Position nette après couverture (en euros)	30,133	12,142	3,094	4,544	2,618	3,912	764	198	57,404

Le groupe est principalement exposé à l'USD. Une appréciation de 10% de l'USD entraînerait une augmentation de l'actif net converti en euro d'environ 1.214 milliers d'euros. Une dépréciation de 10% de l'USD entraînerait une diminution de l'actif net converti en euro d'environ 1.214 milliers d'euros.

2.4. ASSURANCES

Valtech a souscrit une assurance groupe, complétée, le cas échéant par des polices dans chacune de ses filiales des assurances pour couvrir les risques suivants :

1. assurances des personnes employées pendant leur activité professionnelle,
2. assurance des locaux et matériels utilisés,
3. assurances des véhicules de la société utilisés par les employés,
4. assurances en responsabilité civile pour les conséquences de malfaçon sur les systèmes informatiques auxquels Valtech contribue,
5. assurances des dirigeants de chaque filiale.

Le montant total des primes d'assurance pour l'exercice 2014 est de 432.294 euros. Les couvertures d'assurance suivantes étaient en vigueur au 31 décembre 2014:

	Responsabilité Civile (4.)	Assurances multi-risques (incluant les risques 1,2, et 3, ci-dessus)	Responsabilité civile des mandataires sociaux (5.)
FRANCE (Euro) Montant de la couverture	Assurance Groupe (Gras Savoye) 10 M€	Assurance Groupe (Gras Savoye) 10 M€	Assurance Groupe (Gras Savoye)
ROYAUME UNI (GBP) Montant de la couverture	Assurance Groupe (Gras Savoye) 10 M€ (pour la fraction au dessus de l'assurance locale)	Assurance locale	Assurance Groupe (Gras Savoye)
ETATS-UNIS (USD) Montant de la couverture	Assurance Groupe (Gras Savoye) 10 M€ (pour la fraction au dessus de l'assurance locale)	Assurance locale	Assurance Groupe (Gras Savoye)
SUEDE VALTECH AB (Euro)	Assurance Groupe (Gras Savoye)		Assurance Groupe (Gras Savoye)

Montant de la couverture	10 M€		
DANEMARK (DKK)	Assurance Groupe (Gras Savoye)	Assurance Groupe (Gras Savoye)	Assurance Groupe (Gras Savoye)
Montant de la couverture	10 M€	10 M€	
INDE (Euro)	Assurance Groupe (Gras Savoye)	Assurance locale	Assurance Groupe (Gras Savoye)
Valtech India Systems Private (VLS)	10 M€ (pour la fraction au dessus de l'assurance locale)		
Montant de la couverture	Assurance Groupe (Gras Savoye) 10 M€ (pour la fraction au dessus de l'assurance locale)	Assurance locale	Assurance Groupe (Gras Savoye)
ALLEMAGNE (Euro)	Assurance Groupe (Gras Savoye)	Assurance locale	Assurance Groupe (Gras Savoye)
Montant de la couverture	10 M€ (pour la fraction au dessus de l'assurance locale)		(avec un régime distinct lié aux franchises applicables selon le droit allemand)
AUSTRALIE (AUD)	Assurance Groupe (Gras Savoye)	Assurance locale	Assurance Groupe (Gras Savoye)
	10 M€ (pour la fraction au dessus de l'assurance locale)		

La société Valtech est soumise à un certain nombre d'obligations de confidentialité dans de nombreux territoires où elle exerce ses activités. Le Conseil d'administration considère que donner davantage de détails sur le coût financier et les niveaux de couverture en place dans chaque pays reviendrait à communiquer des informations sur lesquelles elle a un engagement de confidentialité ou pour lesquelles il n'est pas souhaitable que cette information soit divulguée. Valtech estime que les assurances souscrites dans chacune de ses filiales lui donnent une bonne couverture des risques de sinistres éventuels. Les consultants de Valtech effectuent l'essentiel de leurs tâches dans les locaux des clients et il a été estimé qu'aucun sinistre (feu, explosion, etc.) dans un des bureaux de Valtech ne pourrait entraîner une perte de chiffre d'affaires supérieure à 1 % du chiffre d'affaires mensuel du Groupe. Un tel sinistre ne saurait par ailleurs se prolonger au-delà d'une durée d'un mois. Ainsi, à l'exception du Royaume-Uni où Valtech exerce son activité au sein de la City à Londres, la filiale de Valtech n'a souscrit aucune assurance relative à une interruption d'activité prolongée.

2.5. RISQUES OPERATIONNELS

2.5.1. RISQUES LIES AU PERSONNEL

Les tensions sur le marché du recrutement de profils technologiques et marketing web sont très fortes. En effet, les besoins en main d'œuvre qualifiée et experte sur ces métiers ayant continué à progresser ces dernières années, le pouvoir d'attraction de talents est essentiel. La capacité du groupe à maintenir sa position de marché et à croître dépend pour une large part de sa capacité :

- à disposer en permanence d'une équipe de collaborateurs hautement qualifiés possédant les compétences et l'expérience nécessaires,
- à adapter ses ressources au niveau de demandes de ses clients, celle-ci pouvant être soit en augmentation soit en diminution.

Le Groupe a donc mis en place localement, dans chaque entité, une gestion fine des ressources. Néanmoins si le groupe Valtech devait faire face à des difficultés de recrutement ou à l'impossibilité d'aligner le volume de ses équipes à son volume d'activité, cela pourrait le cas échéant affecter les performances financières du groupe.

Le Groupe Valtech porte une grande attention à la communication interne, à la diversité, à l'égalité des chances et aux conditions de travail. Chaque entité du groupe Valtech développe des initiatives spécifiques dans ces différents domaines.

Par ailleurs, la tension sur les salaires en découlant, le Groupe Valtech pourrait ne pas être en mesure de répercuter immédiatement dans sa tarification les hausses salariales qu'il serait amené à consentir pour garder ses meilleurs potentiels. En conséquence, l'activité du Groupe pourrait se voir dégradée, comme ses résultats futurs.

Enfin, les réglementations de l'emploi étant très strictes notamment en France, le manque de flexibilité lié à la gestion des ressources humaines en cas de baisse d'activité pourrait peser sur le taux d'occupation de ces mêmes ressources et par conséquent, il existe un risque de réduction du résultat net.

2.5.2. RISQUE LIÉ À LA CLIENTÈLE

Le Groupe Valtech est référencé chez un grand nombre de clients, répartis dans plusieurs pays et dans plusieurs secteurs d'activité. Les clients du groupe Valtech sont constitués essentiellement de grands comptes locaux ou mondiaux. Comme il a été précisé plus haut, le groupe Valtech réalise 34% de son chiffre d'affaires avec ses dix plus importants clients. Le premier client représente 7,0% du chiffre d'affaires groupe et les 5 clients les plus importants génèrent 24,3% du chiffre d'affaires du Groupe.

Compte tenu de la dispersion de son portefeuille client, le Groupe Valtech estime le risque lié à sa dépendance vis-à-vis de clients comme faible.

2.5.3. RISQUE LIÉ AU RISQUE CREDIT CLIENT

Le risque sur les créances clients est mesuré régulièrement. Les facturations sont établies généralement après acceptation des clients et sur base de contrat ou bons de commande. Une procédure de suivi et de relance des créances clients est mise en place localement dans chaque entité pour accélérer le recouvrement.

Au cours de l'exercice 2014, certaines activités de nos clients ont continué d'être impactées par un environnement économique difficile. Le montant des dotations aux provisions pour créances douteuses s'établit à 644 milliers d'euros en 2014, stable par rapport à 2013 (647 milliers d'euros). Le groupe a continué d'être très attentif au risque client et aux procédures qui permettent de le maîtriser.

2.5.4. RISQUES LIÉS À LA CONCURRENCE

De par son positionnement sur le marché du digital, le Groupe Valtech subit la concurrence d'un très grand nombre d'acteurs. Les concurrents de Valtech sont de toutes tailles et de différents types, allant de grands groupes internationaux aux petites agences opérant sur des marchés de niche ou des marchés très localisés.

Valtech doit affronter la concurrence des sociétés d'intégration de systèmes venues des services informatiques, la concurrence des agences de communication traditionnelles spécialisées dans la communication et la publicité ainsi que la concurrence des agences de marketing interactif. Le Groupe Valtech développe néanmoins des avantages concurrentiels forts à travers son expertise technologique qui est clé dans les projets digitaux, sa maîtrise des problématiques digitales et sa capacité à gérer des projets en mode agile.

2.5.5. RISQUES LIÉS À LA CONJONCTURE ECONOMIQUE

Le marché du digital dépend de l'évolution du marché de la publicité en ligne et du développement des usages numériques dans le grand public. Ce secteur est sensible à la variation d'activité des annonceurs et à la réduction de leurs investissements marketing. Les périodes de récession peuvent s'avérer plus marquées dans le secteur du marketing et de la communication parce qu'une partie des entreprises réagissent à un ralentissement de l'activité économique en réduisant ces budgets pour préserver leurs objectifs de rentabilité.

Sur l'autre pan de son activité historique, les métiers des services informatiques, le Groupe Valtech reste également tributaire de l'évolution des budgets des directions informatiques qui sont eux-mêmes liés de manière procyclique à la conjoncture économique générale.

C'est pourquoi les perspectives commerciales, la situation financière et le compte de résultat de Valtech pourraient être sensiblement affectés par une conjoncture économique défavorable.

Par ailleurs, l'incertitude actuelle et persistante sur l'activité économique mondiale se traduit par un rallongement des cycles de décision chez les clients grands comptes.

2.5.6. RISQUES LIES AUX DEPARTS DE PERSONNES CLES

L'activité du Groupe est fortement tributaire de ses dirigeants et ses collaborateurs clés. Le secteur du conseil technologique et du marketing web se caractérise par la grande mobilité de ses professionnels. Si le Groupe perdait le concours de certains dirigeants et collaborateurs, cela pourrait nuire à ses activités et ses résultats.

Le groupe n'a pas constaté un nombre anormalement élevé de départs de managers ou de collaborateurs clés dans les dernières années. Le développement favorable du groupe dans les dernières années offre des perspectives d'évolution intéressante pour les personnes clés des différentes entités.

Par ailleurs, l'attribution en 2013 et 2014 de bons de souscription d'actions remboursables à plusieurs dizaines de managers et collaborateurs à fort potentiel donne au groupe Valtech un outil de fidélisation efficace à moyen terme.

2.5.7. RISQUES LIES A LA POLITIQUE DE CROISSANCE EXTERNE

Le Groupe Valtech a réalisé 8 opérations de croissance externe depuis sa création en 1992 jusqu'à 2008, aucune en 2009, une en décembre 2010 et une en juillet 2011. Aucune opération de croissance externe n'est intervenue en 2012 ni en 2013. Une opération a eu lieu en août 2014.

Un des volets de la stratégie du Groupe Valtech consiste à compléter le portefeuille d'offres et de compétences existant pour construire une agence intégrée de marketing digital. Cette stratégie s'appuie à la fois sur de la croissance organique et de la croissance externe à travers d'acquisitions et prises de participations stratégiques à l'international.

Le plan stratégique « Rocket » prévoit de réaliser des acquisitions de sociétés pendant la durée du plan, de 2015 à 2017, qui devraient contribuer de manière significative à l'atteinte des objectifs du plan.

Le risque intervient dès l'amont dans la phase d'identification de cibles à acquérir et dans l'acquisition peut s'avérer difficile et ne pas produire toutes les synergies ou délivrer tous les bénéfices attendus originellement.

Lorsque Valtech effectue une acquisition, elle est exposée à trois types de risques : (1) un risque lié au financement de l'acquisition, où des compléments de prix d'acquisition pourraient excéder les montants provisionnés et dont le financement était préalablement sécurisé ; (2) un risque lié à l'activité économique de la société acquise à savoir la perte d'un ou plusieurs clients ; (3) un risque lié au départ des personnes clés qui portaient la valeur de la société acquise.

1. Valtech estime qu'il n'y a pas de risque matériel lié à des compléments de prix qui n'ont pas été provisionnés.
2. Risque lié à l'activité économique : en juillet 2011 la société H2O a été acquise par Valtech. Début 2012, le Groupe a été affecté par la perte d'un client historique important d'H2O, ce qui a entraîné un impact négatif direct sur la marge brute de l'entité. Cependant, l'apport d'H2O à la transformation de notre filiale allemande en une agence digitale a été très significatif et est un des facteurs clés du succès de nos activités en Allemagne, comme en témoigne la forte progression du chiffre d'affaires et de la rentabilité en Allemagne depuis 2013.
3. Les personnes clés : pas d'événement significatif présentant un risque pour le Groupe.

2.5.8. RISQUES LIES AUX FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS

Valtech fait ponctuellement appel à des sous-traitants lorsque les prestations vendues aux clients requièrent une compétence qui n'existe pas ou n'est pas disponible en interne. Par ailleurs, Valtech travaille en étroite collaboration avec un écosystème de partenaires de toutes tailles qui lui permet de répondre rapidement à tout type de problématique digitale chez ses clients. Le coût de cette sous-traitance a représenté 18,9% du chiffre d'affaires du groupe en 2014, contre 15,4% en 2013. Le recours à la sous-traitance a permis notamment de continuer à répondre à la demande de nos clients dans un contexte de forte croissance.

Valtech n'a pas de fournisseur dont l'importance soit significative et il n'existe aucune dépendance de prix ou de ressources vis-à-vis d'un quelconque fournisseur. Valtech estime pouvoir se fournir rapidement auprès d'autres fournisseurs pour des produits, prix et qualités équivalents.

2.5.9. RISQUES LIES AU NIVEAU D'ACTIVITE

Il ne peut être exclu que certaines activités des clients du Groupe puissent être impactées par l'environnement économique actuel, ce qui pourrait entraîner, dans cette hypothèse, une hausse du risque.

Par ailleurs le Groupe peut être amené à cautionner des garanties de performances émises par des compagnies d'assurance.

2.5.10. RISQUE CONTRACTUEL

Le groupe Valtech, dans le cadre de ses activités est amené à travailler avec ses clients soit en prestation en régie soit en prestations au forfait.

Dans le cadre des prestations en régie celles-ci sont encadrées soit par des bons de commande à durée limitée, inscrits ou non dans un contrat cadre, soit par un contrat. Les conditions de renouvellement ne sont pas formellement approuvées, constituant un risque de volatilité dans le volume d'activité pouvant affecter les performances du groupe.

Dans le cadre des prestations au forfait celle-ci sont régies soit par des contrats, soit par des bons de commandes à durée limité. Par essence ces prestations ne sont pas reconductibles.

Les engagements à l'égard des clients sont validés par les directeurs généraux des différentes sociétés et les directeurs des opérations groupe. Malgré ce processus il peut s'avérer que la difficulté d'exécution de la prestation ait été sous estimée et donc que son coût ait été sous évalué. Il peut en résulter des dépassements de dépenses non couvert par des recettes.

3. RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Le présent rapport a été établi sur la base consolidée des données adressées par les différentes filiales de Valtech sur les 42 thématiques prévues par l'article L225-102-1 du code de commerce relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale.

Parallèlement, un travail de fond a été initié afin de déterminer les indicateurs les plus pertinents pour chaque thématique prévue par le Décret précité, afin de constituer un socle de données mesurables, fiables, vérifiables et comparables pour les années à venir.

Ce processus a été progressivement mis en œuvre au cours de l'année 2013 et poursuivi en 2014.

Les nouvelles filiales n'ont pas été intégrées dans le processus RSE, car elles ont été créées ou acquises en cours d'année. L'année prochaine, les données de Valtech Digital Switzerland, Valtech Digital Australia et Valtech Digital Singapore seront consolidées dans le rapport RSE.

3.1. INFORMATIONS SOCIALES

Les tensions sur le marché du recrutement de profils technologiques et marketing web sont très fortes. En effet, les besoins en main d'œuvre qualifiée et experte sur ces métiers ont continué à progresser ces dernières années. Le pouvoir d'attraction de talents reste essentiel. La capacité du groupe à maintenir sa position de marché et à croître dépend pour une large part de sa capacité :

à disposer en permanence d'une équipe de collaborateurs hautement qualifiés possédant les compétences et l'expérience nécessaire.

à adapter ses ressources au niveau de demandes de ses clients, celle-ci pouvant être soit en augmentation soit en diminution-

Le Groupe Valtech porte une grande attention à la communication interne, à la diversité, à l'égalité des chances et aux conditions de travail. Chaque entité du groupe Valtech développe des initiatives spécifiques dans ces différents domaines.

3.1.1. L'EMPLOI

- Répartition du personnel par région, sexe et âge

Au 31 décembre 2014, le Groupe employait 1432 salariés contre 1454 au 31 décembre 2013, soit une stabilité du nombre de salariés au cours de l'année 2014. Cette stabilité malgré l'augmentation du chiffre d'affaires s'explique notamment par le choix stratégique de Valtech de privilégier la rentabilité des projets à la croissance du chiffre d'affaires.

Répartition Hommes/Femmes

	31-déc.-14		31-déc.-13	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Europe du Nord	417	122	340	99
Europe du Sud	187	56	196	65
USA	164	53	190	74
Reste du Monde	330	103	369	121
TOTAL	1 098	334	1 095	359

Soit, 23,32% de femmes au sein du Groupe, contre 24,69% en 2013.

% de femmes selon les régions	31-déc.-14	31-déc.-13
Europe du Nord	22,63%	22,55%
Europe du Sud	23,05%	24,90%
USA	24,42%	28,03%
Reste du Monde	23,79%	24,69%
TOTAL	23,32%	24,69%

Traditionnellement, les métiers dans le domaine informatique sont plus masculins que féminins. Ce pourcentage est légèrement inférieur à celui figurant dans l'étude Syntec "Présentation des indicateurs 2011 "Femmes du Numérique" publiée en juin 2013, qui indiquait une moyenne de 28% de femmes dans les effectifs.

Malgré une politique volontariste d'embauche de femmes, ce pourcentage reste en deça des 28%.

Répartition des salariés par tranche d'âge

Le personnel de Valtech est jeune. Sur le périmètre observé, 28,35% des effectifs a entre 20 et 30 ans, et 45,25% entre 30 et 40 ans, soit, ensemble, 73,60%. En Inde, ce dernier chiffre s'élève à 90,07%.

Age 31 déc 2014	< 20 ans	entre 20 et 29 ans	entre 30 et 39 ans	entre 40 et 49 ans	> 50 ans
Europe du Nord	3	117	257	145	17
Europe du Sud	1	73	106	49	14
USA	0	40	71	56	50
Reste du Monde	0	176	214	38	5
TOTAL	4	406	648	288	86

Par rapport à l'année 2013, l'on note un rajeunissement pour les USA, où le pourcentage des moins de 30 ans est passé de 11,83,% à 18,43%. Les salariés ayant plus de 40 ans représentent désormais 48,85% contre 53,05% précédemment.

➤ Embauches et licenciements

La tension sur le marché du travail dans le secteur informatique induit un turnover important.

2014	Embauches	Licenciements
Europe du Nord	166	0
Europe du Sud	82	9
USA	184	37
Reste du Monde	130	39
TOTAL	562	85

➤ Rémunération et évolution

Compte tenu des tensions sur le marché du travail évoquées ci-dessus sur le secteur dans lequel opère Valtech, ces informations sont considérées comme strictement confidentielles et ne peuvent être révélées au marché, si ce n'est celles concernant les dirigeants et les rémunérations les plus importantes.

3.1.2. L'ORGANISATION DU TRAVAIL

➤ Organisation du temps de travail

L'organisation du travail varie légèrement d'un pays à l'autre.

La semaine de travail est généralement de 40 heures par semaine.

En France, un accord RTT a été signé en décembre 1999.

80% des effectifs se voient appliquer un forfait de 218 jours annuel.

Deux pays ont prévu des horaires flexibles :

- la France : il n'y a pas d'horaire fixe, mais une présence obligatoire de 10h à 16h est prévue ;

- L'Inde : des horaires fixes sont prévus, mais il est possible pour les salariés d'opter pour des horaires flexibles : leur présence est alors obligatoire uniquement de 12h à 16h

➤ Absentéisme

Les absences dites de longue durée sont celles supérieures à 90 jours.

	Absence Maladie longue durée (jours)	Absence Maladie courte durée (jours)	Congé Maternité + Paternité	
			Nombre de personnes concernées	Nombre de jours
Europe du Nord	439	4 146	98	4 842
Europe du Sud	0	909	5	494
USA	0	291	1	11
Reste du Monde	0	0	21	509
TOTAL	439	5 345	125	5 856

Le ratio nombre de jours de maladie/effectif a augmenté en 2014.

Nombre de jours de maladie/effectif	2013	2014
Europe du Nord	6,34	8,51
Europe du Sud	2,77	3,74
USA	1,08	1,34
Reste du Monde	0	0,00
Total	2,61	4,04

3.1.3. LES RELATIONS SOCIALES

- Organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation

En France

Les relations sociales, notamment l'organisation du dialogue social, sont, en France, organisées autour du CHSCT, des Délégués du Personnel et des Comités d'établissement.

- Le CHSCT de Paris est composé de 2 membres qui se réunissent tous les trimestres avec le représentant de la médecine du travail. L'inspecteur du travail est systématiquement convoqué aussi.

- Les Délégués du Personnel : des élections ont été menées en 2010 à Paris et en 2011 à Toulouse. Ainsi, l'on compte 3 Délégués du Personnel titulaires et 2 suppléants.

- Les Comités d'établissement :

- Valtech SA compte 2 comités d'établissement, 1 pour l'établissement de Toulouse et 1 pour l'établissement de Paris.
- Le comité d'établissement de Toulouse est composé de 3 titulaires et 2 suppléants. Celui de Paris compte 2 titulaires.
- Les membres de chaque comité d'établissement ont une réunion mensuelle avec la direction et un membre des Ressources Humaines.
- Avant chaque consultation, une liste de questions/thèmes à aborder est inscrite à l'ordre du jour. Le comité d'établissement et la direction

échangent sur cette liste lors de la réunion. Les thèmes obligatoires comme la formation, l'accord senior, l'égalité H/F sont eux aussi abordés à des moments spécifiques de l'année.

• Un comité central d'entreprise a été constitué en 2013. Il est composé de 2 titulaires et 2 suppléants. Les deux titulaires assistent aux réunions du Conseil d'administration.

Dans les filiales

Aucune représentation des salariés n'existe dans les autres filiales de Valtech, à l'exception d'un salarié « Line Manager » en Grande Bretagne et, au Danemark, « Work Place Safety Representative » a pour mission d'assurer que le lieu de travail est à la fois sûr et sain.

En dépit de l'absence d'organes représentatifs, la plupart des filiales européennes organisent de 4 à 6 réunions par an pour favoriser le dialogue social avec l'ensemble des salariés.

Par ailleurs, il convient de signaler que pour l'ensemble du Groupe Valtech, la politique de ressources humaines est fondamentale car elle permet de conserver les salariés au sein de la structure. Chaque filiale prend des mesures compatibles avec sa législation et les attentes des salariés.

Valtech Suède a été considérée comme l'entreprise en Suède dans laquelle il fait le meilleur travail.

En Europe

En 2014, la Société a souhaité se transformer en société européenne. Dans ce contexte, et en application de la Directive no 2001/86/CE du 8 octobre 2001 transposée aux articles L. 2351-1 à L. 2353-32 du Code du travail, un Groupe Spécial de Négociation (« GSN ») a été constitué.

Le GSN était formé de représentants de chaque pays de l'Union Européenne, élu ou désigné conformément à la législation du pays afin de mettre en place une procédure de négociation en vue de la conclusion d'un accord écrit avec les représentants des salariés sur les modalités d'implication des salariés dans la Société Européenne.

Ce groupe a été l'interlocuteur de la direction dans le cadre des négociations.

Les membres du GSN ont été invités à se réunir par les dirigeants de Valtech à deux reprises.

A l'issue de ces deux réunions, un accord a été signé à l'unanimité par l'ensemble des membres du GSN le 31 septembre 2014.

L'accord prévoit notamment la création d'un « EEC » (European Employee Committee) qui se réunira deux fois par an, dont une fois physiquement. Le EEC sera informé de la performance, des perspectives et du développement de la Société, y compris du fonctionnement général et de la situation économique du groupe.

Le EEC sera consulté à l'avance sur toute mesure envisagée qui affectera sensiblement l'intérêt des employés dans au moins trois pays au sein du Groupe européen ou deux pays représentant au moins 25% de l'effectif total du Groupe européen.

- Le bilan des accords collectifs

La majorité des accords collectifs proprement dits concernent la France.

Un Accord Senior signé en janvier 2010 a été renégocié en 2013 avec la direction et les comités d'établissement. De nouvelles négociations seront menées avant la fin du 1er trimestre. Pour ce faire, Valtech SE demeure en l'attente du nouveau décret gouvernemental portant sur le contrat InterGénération.

Le Plan d'Actions Egalité Hommes/Femmes est revu chaque année avec le CCE. Ce plan d'actions a pour objectif de s'assurer de l'absence de discrimination entre les salariés en raison de leur sexe. Valtech SA agit ainsi plus particulièrement sur (i) le recrutement, (ii) l'équilibre entre la vie professionnelle et personnelle en favorisant la prise de congé paternité, un suivi des femmes revenant d'un congé maternité ainsi qu'en favorisant le télétravail en cas d'enfant malade, et (iii) l'égalité des salaires en réalisant des études de rémunérations.

L'Accord sur l'Aménagement et la Réduction du Temps de Travail a été signé le 14/01/2010 par Valtech et les organisations syndicales (CFDT et CFE-CGC) et est toujours en vigueur et appliqué par Valtech.

Par ailleurs, en Allemagne, les règles applicables concernant notamment la politique interne pour les heures supplémentaires, les déplacements, la structure de la partie variable des salaires sont inscrits dans deux documents, intitulés « Company rules » et « Salary Structure plan » ; le 1er est signé par le salarié, et le second est mis à jour chaque année par la société.

Aucun accord collectif significatif n'a été signé dans les autres filiales du groupe.

3.1.4. LA SANTE ET LA SECURITE

- Les conditions de santé et de sécurité au travail

Valtech a à cœur d'offrir un lieu de travail sûr et sain à ses salariés.

La santé et la sécurité sont très importantes : l'objectif est de parvenir à un taux zéro d'accident.

Les rares accidents qui ont été répertoriés ne sont pas directement liés avec l'activité de la Société (cf 6.1.4.3).

Des mesures de prévention ont été prises pour éviter leur répétition, lorsque cela a été possible.

Par ailleurs, l'ensemble des filiales, en particulier en Europe, prennent des initiatives multiples pour favoriser le bien être sur le lieu de travail allant de l'organisation de moments de convivialité à l'installation d'équipements ludiques.

- Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail

Compte tenu du nombre quasi-inexistant d'accidents du travail ou de maladies professionnelles (aucune dans le groupe), aucun accord n'a été signé à ce sujet.

- Les accidents du travail

Aucun accident du travail n'a été constaté au sein du Groupe en 2013 et 2014. Les deux accidents intervenus en 2011 et en 2012 étaient liés à des éléments externes à Valtech. Ils n'ont pas donné lieu à des jours d'absence en 2014.

Aucune maladie professionnelle n'a été constatée au sein du Groupe.

3.1.5. LA FORMATION

- Les politiques mises en œuvre en matière de formation

La formation fait partie de la politique de développement des salariés de Valtech. A ce titre, c'est l'un des domaines privilégiés

abordés lors des entretiens d'évaluation annuels. Valtech assure tout au long de l'année le développement personnel et professionnel de ses salariés par un plan de formation adapté aux besoins individuels.

Toutes les filiales adoptent des plans spécifiques à leurs besoins et aux formations dont ils disposent dans le pays en question.

A titre d'exemple :

De par son secteur d'activité et son positionnement, le plan de formation 2014 de Valtech SA s'est articulé autour de 3 axes majeurs : Techniques, Gestion Projets/Management et Langues.

En Inde, des processus de certification ont été mis en place par les filiales. Les coûts correspondant sont remboursés aux salariés.

Au Danemark, la politique de la société est que chaque salarié doit avoir 10 jours de formation interne et 5 jours de formation externe.

➤ Nombre total d'heures de formation

	Suède	UK	Danemark	Allemagne	France	USA	Inde	Total
Formation externe (heure)	2 254	456	1 480	1 320	2 330	-	4 584	12 424
Formation interne (heure)	6 447	240	3 454	1 472	1 883	-	3 510	17 006
TOTAL	8 701	696	4 934	2 792	4 213	-	8 094	29 430

Le nombre d'heures de formation dispensées en interne n'est pas toujours comptabilisé et, dès lors, n'est pas pris en considération.

Pour l'année 2014, le nombre d'heures de formation comptabilisé correspond à un total de 29 430 heures soit une moyenne de 20,6 heures par personne et par an. Le budget global consacré à la formation s'élève à 447 669,44 €, la moyenne par salarié et par pays variant de 90 euros (Inde) (contre 39 euros en 2013) à 2008 euros (Allemagne)(1.780 euros en 2013) par personne.

3.1.6. L'EGALITE DE TRAITEMENT

➤ Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Valtech France :

Un Plan d'Actions Egalité Hommes/Femmes a été signé en 2012 et a été remis à jour pour prendre en compte le nouveau décret n°2012-1408 du 18/12/12 en avril 2013.

Deux objectifs ont été visés en 2012 suite à la mise en place de ce plan d'actions :

- accroître de 5% le nombre de recrutements féminins au sein de Valtech et
- inciter la prise du congé paternité.

A ce titre, l'on observe que courant 2013, 17 congés paternité ont été pris chez Valtech France.

En 2013, une étude nationale concernant les rémunérations des Hommes et des Femmes de Valtech a été mise en place pour déterminer et gommer les écarts éventuels ; elle a conduit à rectifier deux salaires.

Valtech AB (Suède) a adopté un plan Egalité, obligatoire selon le droit suédois. Celui-ci détaille les mesures prises en faveur de l'égalité dans 6 domaines. Il est disponible sur demande (en suédois).

Les autres entités n'ont pas pris de mesures spécifiques en faveur de l'égalité homme/femme.

➤ Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées.

Valtech France recourt régulièrement à des prestations avec des partenaires du secteur adapté (entretiens des plantes, recyclage

des téléphones...).

Sur l'ensemble des annonces de recrutement de Valtech, la phrase suivante est indiquée : « Nous plaçons la lutte contre les discriminations et la promotion de la diversité au centre de notre politique RH et favorisons l'égalité des chances en tenant compte dans nos recrutements de la diversité culturelle, ethnique, de la parité homme/femme et du handicap ».

- Les autres entités du Groupe n'ont pas pris de mesures spécifiques en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées. La politique de lutte contre les discriminations

Valtech France :

Un Accord Senior signé en janvier 2010 a été revu par le CCE en 2013.

Ce plan d'actions a pour objectif d'aménager les fins de carrières de certains salariés proches de la retraite et ainsi mieux préparer la transition entre l'activité professionnelle et la retraite, afin d'éviter les ruptures brutales d'activité et de trouver des solutions adaptées aux difficultés qui peuvent être rencontrées.

Pour les salariés qui souhaiteraient poursuivre leur activité au-delà de la liquidation de la retraite, certaines pistes d'actions sont envisagées : aménagement des horaires de travail, proposition de missions différentes ponctuelles...

Concrètement, Valtech SE s'est engagé à faire passer des entretiens de seconde partie de carrière tous les 2 ans aux salariés de plus de 45 ans, à favoriser les formations pour les salariés faisant partie du plan ainsi que la transmission des savoirs aux plus jeunes.

Valtech Ltd (UK) a mis en place une politique d'égalité des opportunités concernant ses employés, qui a précisément pour objectif d'assurer l'avancement des salariés sans distinction sur le sexe, le handicap, la race, la religion et les préférences sexuelles.

Toutes les filiales estiment que, en dépit de l'absence de politique spécifique sur ce sujet, aucune discrimination sur le handicap n'est observée, et qu'en tout état de cause une telle discrimination serait considérée comme inacceptable.

Valtech AB (Suède) a, pour sa part, mis en œuvre un Plan Diversité qui traite des discriminations et comment elles peuvent être évitées. Ce plan est disponible (en suédois).

Les autres entités du Groupe n'ont pas mis en place de politique spécifique de lutte contre les discriminations.

3.1.7.LA PROMOTION ET RESPECT DES STIPULATIONS DES CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL :

- Le respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective

Valtech respecte strictement, dans chaque pays, la législation en matière de liberté d'association et de droit de négociation collective.

- L'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession

Valtech France a décidé de prendre des mesures pour favoriser l'embauche de femmes, compte tenu du pourcentage important d'hommes parmi les consultants. De surcroît, une étude a été réalisée courant pour mesurer les écarts éventuels de salaires entre les hommes et les femmes.

Valtech Ltd (UK) a mis en place une politique d'égalité des opportunités concernant ses employés, qui a précisément pour objectif d'assurer l'avancement des salariés sans distinction par le sexe, le handicap, la race, la religion et les préférences sexuelles.

Valtech AB (Suède) a, pour sa part, mis en œuvre un Plan Diversité qui traite des discriminations et comment elles peuvent être évitées. Ce plan est disponible (en suédois).

Les autres entités du Groupe n'ont pas mis en place de politique spécifique de lutte contre les discriminations en matière d'emploi et de profession.

- L'élimination du travail forcé ou obligatoire

Valtech n'a pas recours au travail forcé ou obligatoire. Dans ce contexte, aucune mesure n'est envisagée dans ce domaine.

- L'abolition effective du travail des enfants

Au regard de l'implantation géographique du Groupe et de la qualification requise des employés, la question du travail des enfants

n'est pas une problématique à laquelle Valtech est confrontée.

3.2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

L'activité de Valtech n'est, en tant que telle, ni polluante, ni particulièrement consommatrice d'énergie ou de matières premières diverses. Elle ne génère pas non plus de déchet de façon significative.

Valtech, en tant que société citoyenne, se sent toutefois concernée par les problématiques environnementales, et a pris d'ores et déjà des mesures en ce domaine.

Afin de prendre en considération ces facteurs environnementaux, depuis 2 ans, Valtech a mis en place des indicateurs de suivi liés à son activité, qui pourraient être considérés comme pertinents et aux mesures appropriées qui pourraient soutenir une politique environnementale engagée.

Grâce à un effort soutenu de la part des contributeurs et de l'équipe centrale, hormis les consommations de carburants des véhicules détenus en propre et les émissions de CO₂ associés publiées sur un périmètre restreint (cf. 6.2.4.1 Les rejets de gaz à effet de serre), toutes les informations environnementales ont été reportées par les filiales du Groupe intégrées au périmètre de reporting pour l'exercice 2014.

3.2.1. POLITIQUE GENERALE EN MATIERE ENVIRONNEMENTALE

- Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière environnement

Au regard de son faible impact environnemental, Valtech n'a pas à ce jour défini de responsabilité centrale relative à la coordination de sa gestion environnementale. Une réflexion est en cours qui pourrait aboutir à un rattachement au Secrétariat Général du groupe.

Valtech a décidé que les questions environnementales devront être prises en considération lors de choix de nouveaux locaux, qu'il s'agisse de (i) leur consommation énergétique et (ii) de leur emplacement et donc de leur facilité d'accès par des transports en commun.

Un reporting est en cours de mise en place afin de permettre la remontée d'informations fiables et harmonisées : ce processus devrait permettre le suivi des mesures qui seront décidées.

- Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement

Aucune formation ou information des salariés relative à l'environnement n'est intervenue au cours de l'année 2014.

Il sera demandé à chaque pays de réfléchir à quelle formation ou information pourrait être utilement dispensée à ses salariés en la matière au cours des prochaines années

- Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

L'activité de Valtech n'est pas susceptible d'engendrer des risques environnementaux ou des pollutions si ce n'est la question des déchets évoquée ci-dessous.

- Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours.

Aucune provision pour risques en matière d'environnement n'a été passée dans les comptes de Valtech, ce risque étant inexistant pour Valtech.

3.2.2. POLLUTION ET GESTION DE DECHETS

- Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

L'activité de Valtech ne génère aucun rejet dans l'eau, l'air ou le sol susceptible d'affecter gravement l'environnement.

- Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

En France, plusieurs mesures ont été prises concernant le recyclage des déchets :

1. une boîte est mise à la disposition des salariés pour recycler les piles usées ;

2. un contrat a été signé avec un prestataire pour l'enlèvement et le recyclage des serveurs, PC portables et fixes, batteries, téléphones portables, imprimantes et câbles ; cela permettra à Valtech de suivre et publier les quantités de déchets électriques et électroniques générés par son activité sur les prochains exercices ;

3. l'instauration d'un tri sélectif plus avancé a été mise en place.

De nombreux pays, notamment en Europe du Nord, mettent en oeuvre, outre un tri sélectif poussé, des organisations diverses pour réduire les déchets ou permettre leur recyclage : o gobelet jetable pour certains, bouteille consignée, fontaine à eau, ou bouteille réutilisable pour d'autres.

Une réflexion à l'échelle du groupe est en cours concernant la réduction de la consommation de papier, (impression limitée, réduction des imprimantes, impression recto-verso, impression sur le recto de feuilles déjà imprimées, et tri sélectif). Cette réflexion a abouti à :

- la décision de mesures concrètes ;

- la détermination d'un indicateur : consommation de papier (quantité)

Ainsi, en 2014, le Groupe a consommé 3,6 tonnes de papier, contre 2,96 en 2013. En dépit de cette augmentation, des pays tels que l'Allemagne ont réussi à baisser significativement leur consommation de papier, notamment en éditant désormais l'ensemble de leurs offres uniquement par voie électronique.

- La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique

La seule pollution sonore que Valtech pourrait produire est le bruit produit par les serveurs.

Ceux-ci sont placés dans des lieux spécifiques, extérieurs à l'entreprise et adaptés.

3.2.3. UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES

- La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

La consommation d'eau est restreinte par la seule activité de bureaux. Par ailleurs, ceux-ci étant placés dans des grandes villes, aucune contrainte locale n'a été signalée.

Pour la plupart des locaux, la consommation d'eau propre

à Valtech n'est pas connue. En effet, la consommation d'eau fait partie des charges locatives réparties par les bailleurs entre les locataires au prorata des m2 occupés.

Valtech a demandé à ses bailleurs, au cours des années 2013 et 2014, s'il est possible de mesurer la consommation d'eau de Valtech afin de dégager un chiffre qui pourrait servir de référence pour les prochaines années. Pour l'instant, seules certaines sociétés du groupe peuvent avoir accès à des informations précises sur ce point. Tant que l'ensemble des filiales n'est pas en mesure de fournir cette information, qui nécessite parfois la mise en place d'équipement spécifique, il paraît inopportun de publier cet indicateur.

- La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

Valtech n'utilise quasiment aucune matière première si ce n'est pour son chauffage ou le papier.

Concernant le papier, l'on renvoie aux développements du 3.2.2.

- La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

Valtech n'est propriétaire d'aucun de ses bureaux. Par voie de conséquence, elle ne dispose d'aucune faculté pour recourir aux énergies renouvelables.

Les consommations d'énergie font partie des charges locatives réparties par les bailleurs entre les locataires au prorata des m2 occupés.

En France, les serveurs sont hébergés dans un Datacenter. Les consommations d'énergie sont incluses dans le contrat de location.

Il a été demandé aux différents bailleurs de fournir un décompte de l'électricité consommée lorsque le contrat ne pouvait pas être au nom des sociétés du groupe directement.

Ainsi, en 2014, le Groupe a consommé 2 538 MWH.

- L'utilisation des sols

Valtech n'utilise aucun sol pour son activité si ce n'est l'emprise liée à ses bureaux.

3.2.4. CHANGEMENT CLIMATIQUE

- Les rejets de gaz à effet de serre

Pour 2014, Valtech a émis 87 tonnes de CO2 liés aux déplacements des collaborateurs en voiture en France, Inde et Allemagne et 1473 tonnes de CO2 liés aux consommations électriques du Groupe.

Afin d'attirer l'attention des personnes qui travaillent au sein de Valtech sur les rejets indirects de gaz à effet de serre, il avait été envisagé de calculer le nombre de km parcourus par avion par les différentes entités du Groupe. Ce chiffre devait permettre d'établir un chiffre référent, permettant de mesurer son évolution annuelle. Ces éléments sont difficiles à obtenir car chaque pays a sa politique propre en terme de transport, de voiture de fonction. .

- L'adaptation aux conséquences du changement climatique

L'activité de Valtech ne justifie pas une adaptation particulière aux conséquences du changement climatique.

3.2.5. PROTECTION DE LA BIODIVERSITE : LES MESURES PRISES POUR PRESERVER OU DEVELOPPER LA BIODIVERSITE.

L'activité de Valtech ne dégrade pas directement la biodiversité. Nous étudierons en 2014 si l'installation dans des locaux respectant la biodiversité peut être un critère de choix (cas de l'installation dans des locaux récemment construits).

3.3. INFORMATIONS SOCIETALES

3.3.1. IMPACT TERRITORIAL, ECONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

Les différentes entités du Groupe Valtech sont situées dans des grandes villes, comptant plusieurs millions d'habitants.

Le choix des implantations de Valtech est dicté par un souci de proximité avec ses clients, et afin de permettre aux salariés de disposer de transports en commun facilitant l'accès à leur lieu de travail.

Avec ses 1.454 salariés sur 7 pays, l'impact sociétal de Valtech est donc faible dans ce contexte.

En matière d'emploi et de développement régional

Aucun

Sur les populations riveraines ou locales

Aucun impact particulier ne peut être constaté ou mesuré, les quartiers dans lesquels les locaux sont implantés dans les grandes villes étant des quartiers comptant de nombreuses entreprises, ministères ou autres.

3.3.2. RELATIONS ENTRETENUES AVEC LES PERSONNES OU LES ORGANISATIONS INTERESSEES PAR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE, NOTAMMENT LES ASSOCIATIONS D'INSERTION, LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT, LES ASSOCIATIONS DE DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT, LES ASSOCIATIONS DE CONSOMMATEURS ET LES POPULATIONS RIVERAINES.

Valtech n'a pas de partenariat particulier avec les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines.

Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations

Non applicable

Les actions de partenariat ou de mécénat

Aucune

3.3.3. SOUS-TRAITANCE ET FOURNISSEURS

La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

L'essentiel des achats concerne le matériel informatique. Les principaux fournisseurs de matériel sont labellisé sous la norme « Energy Star 5.2 », norme qui prend en compte l'impact des émissions des gaz à effet de serre.

Une réflexion concernant les enjeux sociaux de la politique d'achat, voire à terme la dimension environnementale sera menée au cours de l'année 2015.

L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

La sous-traitance, pour Valtech, vise essentiellement des consultants supplémentaires qui sont engagés ponctuellement pour un projet urgent ou particulièrement important, ou encore requérant un savoir-faire spécifique, non disponible au sein de Valtech.

La sous-traitance, dans ces conditions, ne peut générer de responsabilité sociale et environnementale spécifique.

Nombre moyen de sous traitants (équivalent temps plein)	2014		2013		2012	
	Facturable	Non facturable	Facturable	Non facturable	Facturable	Non facturable
Europe du Sud	42	3	20	0	25	-
Etats-Unis	169	0	0	0	130	-
Europe du Nord	157	5	65	3	46	4
Reste du monde	3	1	2	1	8	-
Total	371	9	88	4	209	4

La sous-traitance qui correspondait à un montant de 21,22 millions d'euros de charge en 2013, a représenté une charge de 29,18 millions d'euros en 2014, soit une hausse de 37,5%.

Ramené au chiffre d'affaires du Groupe, le coût de la sous-traitance a atteint 18,9% du chiffre d'affaire en 2014 contre 15,4% en 2013 et 18% en 2012.

Cette augmentation est liée à la forte croissance du Groupe.

3.3.4. LOYAUTÉ DES PRATIQUES

Les actions engagées pour prévenir la corruption

Compte tenu de la nature de ses activités et de ses clients, Valtech n'est pas exposé au risque de corruption. Aucune remontée d'information n'est parvenue à Valtech à ce sujet.

Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Les produits et plateformes créés par Valtech n'ont pas d'impact sur la santé ou la sécurité des consommateurs.

Les autres actions engagées, au titre du présent 3 en faveur des droits de l'homme : aucune

4. INFORMATIONS STATUTAIRES SUR LES COMPTES SOCIAUX DE VALTECH SE

4.1.1. COMPTE DE RESULTAT SOCIAL

Les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2014 de la société (entité consolidante du groupe, cotée sur Euronext, et principale

société opérationnelle française) se présentent comme suit :

Le chiffre d'affaires s'élève à 26.569 milliers d'euros contre 33.233 milliers d'euros en 2013 en diminution de

Les charges d'exploitation s'élèvent à un montant de 38.597 milliers d'euros en 2014, en hausse de 0,6% par rapport à 2013 (38.354 milliers d'euros). La diminution des charges de personnel, qui s'élèvent à 19.427 milliers d'euros en 2014 contre 21.185 précédemment, est compensée par l'augmentation des autres achats et charges externes (15.352 milliers d'euros en 2014 contre 14.841 milliers d'euros en 2013) et celle des dotations aux provisions sur actifs circulants (1.149 milliers d'euros en 2014 contre 47 milliers d'euros en 2013, en 2014 la société a déprécié une créance qu'elle détient sur une filiale).

Le résultat d'exploitation représente une perte de 5.119 milliers d'euros, contre un profit de 101 milliers d'euros en 2013.

Le résultat financier est un gain de 1.236 milliers d'euros en 2014, contre un gain d'un montant de 4.080 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

- Les dividendes perçus des filiales s'élèvent à 1.430 milliers d'euros en 2014, contre 1.954 milliers d'euros en 2013.

Le résultat exceptionnel est proche de l'équilibre en 2014 contre une perte de 3.921 milliers d'euros en 2013.

Le résultat net de l'exercice 2014 représente donc une perte de 3.696 milliers d'euros contre un profit de 597 milliers d'euros en 2013.

4.2. SITUATION FINANCIERE AU 31 DECEMBRE 2014

La situation nette au 31 décembre 2014 s'établit à 85 834 milliers d'euros, en progression de 23 262 milliers d'euros par rapport au 31 décembre 2013. Cette variation s'explique par l'augmentation de capital de 27 000 milliers d'euros en octobre 2014 (soit 26 958 milliers d'euros après imputation des frais d'émission) et par le résultat de l'exercice pour un montant négatif de 3 696 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2014, la trésorerie disponible de la société s'élève à 18 830 milliers d'euros contre 219 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

Au 31 décembre 2014, la dette financière auprès des établissements de crédit a été ramenée à 7 milliers d'euros contre 738 milliers d'euros au 31 décembre 2013. Il s'agit d'une ligne de crédit à court terme. Suite à la signature en 2012 d'un contrat de mobilisation de créances sans recours contre la société, le montant du financement ainsi obtenu n'est plus comptabilisé en dette au bilan.

Au 31 décembre 2014, les dettes vis-à-vis des fournisseurs représentent un montant de 5 216 milliers d'euros, contre 3 909 milliers d'euros par rapport au 31 décembre 2013.

Au 31 décembre 2014, ce solde de dettes fournisseurs de 5 216 milliers d'euros se répartit entre 3 152 milliers d'euros de factures reçues et 2 064 milliers d'euros de factures non parvenues.

(en milliers d'euros)	31-déc.-2014	31-déc.-2013
non échues ou échues depuis moins de 30 jours	1802	1309
échues depuis plus de 30 jours et moins de 60 jours	799	143
échues depuis plus de 60 jours et moins de 90 jours	81	158
échues depuis plus de 90 jours	470	132
Total dettes fournisseurs (factures reçues)	3152	1752

Le solde des créances et des dettes vis-à-vis des filiales constitue au 31 décembre 2014 un solde créditeur de 17 548 milliers d'euros contre 13 313 milliers d'euros au 31 décembre 2013. Cette évolution traduit l'augmentation des créances vis-à-vis des filiales qui progressent de 7 852 milliers d'euros pour atteindre 23 588 milliers d'euros, qui n'est que partiellement compensée par l'augmentation des dettes vis-à-vis des filiales qui progressent de 3 611 milliers d'euros et s'élèvent à 5 681 milliers d'euros..

L'actif immobilisé net au 31 décembre 2014 s'élève à 66 286 milliers d'euros. Au 31 décembre 2013 il s'élevait à 61 262 milliers d'euros. Cet actif est essentiellement constitué des immobilisations financières pour 62 983 milliers d'euros dont 49 071 milliers d'euros pour les titres des filiales et 13 542 milliers d'euros de créances sur ces mêmes filiales.

Au 31 décembre 2014, le pôle d'intégration fiscale dont Valtech SE est la société tête de Groupe dispose de pertes reportables pour

un montant total de 28 186 milliers d'euros auxquels s'ajoutent 15 292 milliers d'euros de déficits reportables antérieurs à la constitution du pôle d'intégration fiscale.

4.3. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La société a engagé des dépenses de recherche et développement pour un montant de 423 milliers d'euros. Ces dépenses ont permis à la société de bénéficier d'un crédit d'impôt recherche de 191 milliers d'euros.

4.4. CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Le montant des charges non déductibles fiscalement s'élève à 1 637 milliers d'euros, dont 1 045 d'écarts de conversion.

4.5. ACTIVITES DES FILIALES CONTROLEES

Le tableau suivant présente les principales données financières au 31 décembre 2014 des filiales de la société.

(en milliers d'euros)	Pays	Capital	Capitaux propres	% détention	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres	Résultat 2014	Chiffre d'affaires 2014	Prêts	Garanties données	Dividendes reçus
Filiales consolidées par intégration globale											
Valtech AG	Allemagne	1 575	3 828	100%	20 762	4 609	2 110	0	0		
Valtech Holdings Australia	Australie	0	0	100%	0	0	(61)	0	712		
Valtech A/S	Danemark	1 023	4 909	100%	41 693	10 909	771	13 706	-1 169		
Valtech Solutions	Etats-Unis	12 700	(694)	100%	12 688	12 688	(3 489)	29 608	12 448		
Valtech Training	France	50	(1660)	100%	400	0	(551)	4 436	-6		
Valtech Technology Consulting	France	37	39	100%	37	37	(1)	0	-37		
Valtech Ltd	Royaume-Uni	219	4 183	100%	175	175	3 124	24 881		268	
Valtech System Private Ltd.	Inde	1 221	3 426	100%	7 103	3 016	943	9 825		228	
Valtech AB	Suède	54	6 952	100%	17 490	17 490	2 897	27 046	-2 606		1 002
Valtech Digital Switzerland	Suisse	82	47	100%	83	83	(36)	31	27		
Valtech Digital Singapore	Singapour	59	(152)	100%	60	60	(211)	0	221		

4.6. PRISES DE PARTICIPATIONS ET CONTROLES

La société a pris le contrôle le 1er août 2014, via sa filiale Valtech Holdings Australia, des sociétés Neon Stingray Pty. Ltd (installée à Sydney en Australie) et Neon Scandinavia AB (basée à Stockholm en Suède).

4.7. DIVIDENDES VERSES AU COURS DES EXERCICES PRECEDENTS

La société n'a pas versé de dividendes au cours des trois derniers exercices.

4.8. AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil d'administration propose d'affecter le résultat de l'exercice de la société Valtech SE, une perte de de 3 696 milliers

d'euros, au report à nouveau qui sera ainsi porté de – 19 813 275 euros à – 16 117 303 euros.

4.9. PERSPECTIVES 2015 ET A MOYEN TERME

La société Valtech SE entend poursuivre le développement de ses participations d'une part, et rétablir l'équilibre économique de ses activités opérationnelles en France d'autre part. Valtech continuera de bénéficier en 2015 du développement de la coopération avec les différentes filiales du groupe.

4.10. RESULTAT DE VALTECH SE AU COURS DES 5 ANNEES PRECEDENTES

Nature des Indications / Période	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	12/2011	31/12/2010
En milliers d'euros					
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
Capital social	3 331	2 570	2 570	2 343	2 346
Nombre d'actions émises (1) en milliers	27 503	21 224	169 793	154 793	155 008
Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
Chiffre d'affaires hors taxes	26 569	33 233	30 027	27 689	25 424
Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	- 2 333	-1368	1 403	593	- 22 774
Impôt sur les bénéfices	- 187	-338	-378	11	24
Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	- 2 519	-1706	1 781	582	- 22 749
Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	3 696	597	128	350	- 12 761
Montants des bénéfices distribués	-	-	-	-	-
Participation des salariés	-	-	-	-	-
Bénéfice après impôt, mais avant amortissements, par action	-0,09	-0,08	0,01	0,004	- 0,147
Bénéfice après impôt, amortissements provisions, par action	-0,13	0,03	-0,01	0,002	- 0,082
Dividende versé à chaque action	-	-	-	-	-
Nombre de salariés	266	243	268	264	172
Montant de la masse salariale	13 430	14 537	14 538	12 324	11 532
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	5 997	6 648	6 719	5 697	5 481

Un regroupement d'action a eu lieu en mai 2013 à raison de 8 actions anciennes pour 1 action nouvelle regroupée.

5. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE

5.1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DECEMBRE 2014

Valtech SE est une société européenne à Conseil d'Administration. La transformation de la Société en Société Européenne a été

votée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 avril 2014, sous condition suspensive de la conclusion d'un accord avec le Groupe Spécial de Négociation dont les membres ont été désignés conformément à la Directive no 2001/86/CE du 8 octobre 2001 transposée aux articles L. 2351-1 à L. 2353-32 du Code du travail. Un tel accord ayant été signé le 31 septembre 2014, la Société a pu procéder à la modification de sa forme sociale auprès du Registre du Commerce et des Sociétés.

Le Conseil d'administration est composé des 4 administrateurs suivants :

Monsieur Sebastian LOMBARDO

Né le 12/04/1972,

Désigné Président et Directeur Général de la société le 9 mars 2010,

Nommé administrateur pour la première fois le 4 février 2010, ratifié en assemblée générale le 29 juin 2010, Dont le mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 26 avril 2013 et expirera à l'AG 2017 statuant sur les comptes 2016.

Monsieur Frédéric de Mévius

Né le 26/11/1958,

Nommé pour la première fois le 21 décembre 2012 en remplacement de DLF SA,

Dont le mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 26 avril 2013 et expirera à l'AG 2017 statuant sur les comptes 2016.

Frédéric de Mévius, en qualité de représentant de DLF SA, a fondé Verlinvest en 1995. Il en a été le Directeur Général jusqu'à sa démission en décembre 2012. Il demeure administrateur et Président du Conseil d'administration de Verlinvest. Il est également administrateur non-exécutif d'un certain nombre de sociétés figurant dans le portefeuille de Verlinvest ainsi que Président et administrateur de plusieurs associations caritatives et culturelles en Belgique.

Il fut administrateur de Interbrew (aujourd'hui AB-Inbev) de 1991 à 2004 et de Spadel (Belgique) de 1993 à 2000. Avant ces fonctions, Frédéric de Mévius a eu une carrière de banquier d'affaires chez Lehman Brothers (1985 à 1993) à Londres et New-York et S.G. Warburg & Co (1981 à 1985) à Londres.

Frédéric de Mévius est diplômé en Finance et Economie de l'Université de Louvain-la-Neuve.

La société NEXT CONSULTING SPRL

Avec pour représentant permanent Monsieur Daniel GROSSMANN, né le 05/03/1971,

Nommée pour la première fois le 22 avril 2010 en remplacement de Monsieur Daniel GROSSMANN, Ratifiée en assemblée générale le 29 juin 2010,

Dont le mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 26 avril 2013 suite à la réduction de la durée des mandats de 6 à 4 ans, mandat qui expirera à l'AG 2017 statuant sur les comptes 2016.

Daniel Grossmann, agissant en tant que représentant de Next consulting, a rejoint Verlinvest en 2007 avec une forte expérience juridique, financière et opérationnelle. Il gère les investissements Verlinvest dans le secteur « consommateurs » et celui du digital.

Il commença sa carrière en tant qu'avocat spécialisé dans le département « Digital, Média et Technologies » chez Allen & Overy avant de rejoindre un fond de private equity axé dans les investissements dans le domaine Retail offline/online (G Partners). Il a ensuite collaboré à un fond mezzanine (Mezzanine Investments) pour restructurer l'un de leurs investissements aux Etats-Unis.

Daniel Grossmann a une licence de droit de l'Université Libre de Bruxelles et a complété sa formation financière à la

London Business School.

La société ASTOVE SPRL

Avec pour représentant permanent Monsieur Laurent SCHWARZ, né le 29/11/1957,

Nommée pour la première fois le 22 avril 2010, en remplacement de Monsieur Laurent SCHWARZ, ratifiée en assemblée générale le 29 juin 2010,

Dont le mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 26 avril 2013 et expirera à l'AG 2017 statuant sur les comptes 2016.

Diplômé de Supélec, Laurent Schwarz est associé fondateur de Alten, une société spécialisée dans les services IT cotée à la Bourse de Paris Euronext. Il a été Directeur Général d'Alten jusqu'en juillet 2007 et siège au Conseil d'administration. Laurent Schwarz est par ailleurs professeur assistant à HEC et a été nommé Président du Conseil de Surveillance de Novedia en juillet 2007.

5.2. DIRECTION GENERALE AU 31 DECEMBRE 2014

Le Conseil d'administration a décidé de ne pas dissocier les fonctions de Président et de Directeur Général de la société.

La direction générale de Valtech est assurée par M. Sebastian Lombardo nommé par le Conseil d'administration le 9 mars 2010 en qualité de Président-Directeur Général.

Aucune restriction n'est apportée aux pouvoirs du Président – Directeur Général par les statuts ou le Conseil d'Administration.

5.3. COMITE D'AUDIT ET COMITE DE NOMINATION ET DE REMUNERATION

Le fonctionnement du comité d'audit et du comité de rémunération est plus amplement détaillé dans le rapport du Président sur le contrôle interne présenté en Annexe.

Pour faciliter l'appréciation du lecteur, nous vous précisons ici :

Le Comité d'audit

Il est composé de Messieurs Frédéric de MEVIUS et Daniel GROSSMAN (Next Consulting). Ils bénéficient d'une compétence financière et comptable par leurs formations et leurs expériences professionnelles respectives.

Le Comité d'audit a pour mission générale, en application de l'article L823-19 du Code de Commerce, d'assister le Conseil d'administration dans le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations financières et comptables. Il est notamment chargé d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes et de l'indépendance des commissaires aux comptes.

Il s'assure notamment (i) de la régularité, la sincérité et de l'image fidèle des états financiers de la Société et de toute autre information ou rapport de nature financière communiqués aux actionnaires, au public et aux autorités des marchés boursiers (ii) du respect par la Société des obligations légales et réglementaires applicables en matière d'information financière et du bon fonctionnement de la fonction d'audit interne de la Société.

En 2014, le Comité d'audit s'est réuni 3 fois : les 11 mars, le 28 août ainsi que 14 octobre 2014.

Le Comité d'audit a auditionné les principaux responsables de la fonction Finance Groupe ainsi que les Commissaires aux Comptes pour examiner avec eux leurs plans d'actions respectifs et les suites qui leur seront données, ainsi que les comptes semestriels consolidés et les comptes annuels consolidés, et les conditions de clôture des comptes.

Les Commissaires aux Comptes ont été présents aux réunions du 11 mars et 28 août et ont, à cette occasion, présenté leurs opinions sur les comptes annuels et semestriels.

Le Comité de nomination et de rémunération

Il est composé de Messieurs Frédéric de MEVIUS et Laurent SCHWARZ (Astove Sprl).

En 2014, le Comité de Nomination et des Rémunérations s'est réuni trois fois, le 11 mars, le 28 août et le 16 décembre 2014. Le Comité des rémunérations a pour mission principale de :

- formuler des recommandations auprès du Conseil d'administration pour la détermination des rémunérations et avantages en nature des dirigeants mandataires sociaux,
- procéder à la définition des modalités de fixation de toute rémunération variable des dirigeants mandataires sociaux ;
- réfléchir à l'élargissement du Conseil d'administration à des administrateurs indépendants.

Au titre de l'année 2014, le Comité de Nomination et de Rémunération a réitéré le schéma adopté en 2013 concernant les rémunérations variables des dirigeants mandataires sociaux : celles-ci dépendent pour 80% d'éléments liés à des critères

quantitatifs (Chiffres d'affaires et Résultat opérationnel) et pour 20% d'éléments liés à des critères qualitatifs (stratégie, retournement, développement, croissance externe,...).

Le Règlement intérieur du Comité des nominations et rémunérations avait été approuvé par le Conseil d'administration le 10 décembre 2009.

5.4. AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2014

Frédéric de Mévius

Date de première nomination : 21 décembre 2012

Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale Annuelle statuant sur l'exercice 2016

Fonction Principale exercée dans la société : Administrateur

Fonction Principale exercée en dehors de la société : Administrateur et Président du Conseil d'administration de Verlinvest

	Sociétés	Autres mandats et fonctions exercées
Groupe Valtech	Valtech SE	Administrateur
Hors Groupe	Verlinvest SA	
	Verlinvest Group SA	Administrateur
	Verlinvest BV Verlinvest Asia Pte. Ltd.	
	Cofintra SA (en tant que représentant permanent)	
	SiegCo SA	
	Verlinvest Asia Ltd	
	Armonea SA	
	Armonea Estates SA	
	Verlinvest France SA	
	All Maket Inc	
	Leblon Holding LLC (précédemment The Beverage Development Company)	
	Beverage Holdco Inc	
	ITWP Acquisition Ltd	
	Sonora Mills Foods Inc.	
	Future Consumer Enterprise Limited (précédemment Future Ventures India	
	Bamevix SA (précédemment Eugénie SA)	Mandaté comme
	Eugénie Patri sebastien SA	Administrateur et/ou membre
	Le Domaine de la Falize	du conseil de surveillance dans
	Patria SA	des entités (qui ne sont ni des
		filiales, ni liées à Verlinvest SA
		ou ses activités)

NEXT CONSULTING SPRL

Représenté par Daniel GROSSMANN

* (PP) signale les mandats dans lesquels Daniel Grossmann est administrateur à titre personnel

Date de première nomination : 22 avril 2010

Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale Annuelle statuant sur l'exercice 2016

Fonction Principale exercée dans la société : Administrateur

	Sociétés	Autres mandats et fonctions exercées
Groupe Valtech	Valtech SE	Administrateur
Hors Groupe	Verlinvest SA	
	SiegCo SA	
	Verlinvest Asia Ltd	
	Verlinvest France SA	
	ITWP Acquisitions Limited	
	Bandtone Holdings Limited (PP)*	
	Cuisine Asia Ltd (PP)	
	Pan India Food Solutions Private Limited (PP)	
	JS Hospitality Services Private Limited (PP)	
	Pind Balluchi Hospitality Private Limited (PP)	
	Sula Vineyards Private Limited (précédemment Nashik Vintners Private Limited) (PP)	
	F&B Asia Ventures Ltd (PP)	Mandaté comme Directeur,
	F&B Asia Ventures (Singapore) (PP)	«managing Director» et/ ou
		membre du conseil de surveillance
		dans un certain nombre de
		sociétés dans lesquelles Verlinvest
		SA ou une de ses filiales a investi

ASTOVE SPRL

Représenté par Laurent SCHWARZ

Date de première nomination : 22 avril 2010

Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale Annuelle statuant sur l'exercice 2016

Fonction Principale exercée dans la société : Administrateur

	Sociétés	Autres mandats et fonctions exercées
Groupe Valtech	Valtech SE	Administrateur
Hors Groupe	Luckyway SARL	Gérant
	SABS	Gérant
	Luckyway Spri	Gérant
	Astove	Gérant
	Tevizz	Administrateur

Sebastian Lombardo

Date de première nomination : 9 mars 2010

Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale Annuelle statuant sur l'exercice 2016

Fonction Principale exercée dans la société : Président et Directeur Général

Autres mandats et fonctions exercées Sociétés Autres mandats et fonctions

Groupe Valtech	Valtech SE	Président du Conseil d'administration et Directeur Général	
	Valtech Training (Valtech SE)		
	Valtech Technology Consulting (Valtech SE)		
	Valtech Hong Kong Limited (Valtech SE)		Administrateur
	Valtech AG (Valtech SE)		Membre du conseil de surveillance
Hors Groupe	SiegCo SA	Administrateur	
	Cosmoledo SPRL	Administrateur	
	A3 Investments SA		
	Dominus SA	Administrateur Délégué	
	Skyjet Ltd	Administrateur	

5.5. REMUNERATION ET AVANTAGES ALLOUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Nous présentons dans ce tableau le montant des rémunérations et avantages dus aux mandataires sociaux au titre des années 2014 et en 2013.

Sebastian Lombardo	2014	2013
Rémunération versée au titre du mandat social (au titre de l'exercice)	Néant	Néant
Honoraires et frais	1 114 130	933 962
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	357 377	214 186
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Conventions réglementées approuvées par le conseil en vigueur avec partie(s) liée(s)	Oui	oui
Total	1 471 507	1 148 148

‡	2014	2013
Rémunération versée au titre du mandat social (au titre de l'exercice)	Néant	Néant
Honoraires et frais	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Conventions réglementées approuvées par le conseil en vigueur avec partie(s) liée(s)	Néant	Néant
Total	-	-

Next Consulting Sprl, représentée par Daniel Grossmann	2014	2013

Rémunération versée au titre du mandat social (au titre de l'exercice)	Néant	Néant
Honoraires et frais	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Conventions réglementées approuvées par le conseil en vigueur avec partie(s) liée(s)	Néant	Néant
Total	-	-

Astove Sprl, représentée par Laurent Schwarz	2014	2013
Rémunération versée au titre du mandat social (au titre de l'exercice)	Néant	Néant
Honoraires et frais	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Conventions réglementées approuvées par le conseil en vigueur avec partie(s) liée(s)	Néant	Néant
Total	-	-

Aucun jeton de présence n'a été attribué en 2014. En 2013, les mandataires sociaux de VALTECH S.A., société mère du groupe, ont droit en cette qualité à des jetons de présence pour leur participation aux travaux du conseil d'administration. Le montant global des jetons de présence pour l'année 2013 s'élève à 100 milliers d'euros. Cette rémunération n'a pas été versée en 2013 et le conseil d'administration n'a pas décidé de l'allocation des jetons de présence entre ses membres.

Le Président Directeur Général de Valtech SA, Sébastien Lombardo, a droit en 2013 comme les autres membres du conseil d'administration à des jetons de présence au titre de participation aux travaux du conseil d'administration. Cependant, le conseil d'administration n'ayant pas statué sur les modalités d'attribution des jetons de présence, aucune rémunération ne figure à ce titre dans le tableau des rémunérations perçues par M. Sébastien Lombardo. Aucun jeton de présence n'a été versé ni attribué en 2013, 2012 et 2011. Il convient d'observer, que dans le cadre de missions d'assistance spécifique, soumise aux dispositions de l'article L225-38 du Code de commerce, des sociétés qu'il détient et ou dirige, sont amenées à facturer des honoraires. Ces honoraires sont détaillés au paragraphe suivant.

Hormis les éléments de rémunération présentés ci-dessous, ni la Société, ni les sociétés Siegco ou Verlinvest qui la contrôlent, n'ont versé aux mandataires sociaux d'autres rémunérations et avantages, directement et indirectement en lien avec leurs mandats, fonctions ou missions exercés au sein ou pour le compte de la Société et des sociétés qu'elle contrôle.

5.6. HONORAIRES ALLOUES AUX PARTIES LIEES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Les transactions (incluant les honoraires de missions d'assistance spécifiques de S. Lombardo) conclues à des conditions normales de marché entre le groupe et les parties liées, sont les suivantes :

(en milliers d'euros)				
Societe	Prestations	Lien	31-déc.-14	31-déc.-13
Sky Jet	Conseil	Sebastian Lombardo	1 114	766
Executive Technologies Partner	Conseil	Tomas Nores	750	515
			1 864	1 281

-

5.7. COMMISSAIRES AUX COMPTES, HONORAIRES

Les commissaires aux comptes de Valtech SA et de ses filiales sont : Deloitte et associés, et Guillaume Drancy.

(en milliers d'euros)	Exercice 2014		Exercice 2013	
	Deloitte & Associés	G. Drancy	Deloitte & Associés	G. Drancy
Audit				
- Commissariat aux comptes certification, examen des comptes individuels et consolidés				
Emetteur	104	47	97	50
Filiales	156	24	126	20
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes				
Emetteur	70			
Filiales	78			
Sous-total	408	71	223	70
Autres prestations				
- Juridique, fiscal, social				
- Autres				
Sous-total	-	-	-	-
TOTAL	408	71	223	70

5.8. INFORMATIONS STATUTAIRES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES APPROUVEES AU COURS DE L'EXERCICE 2014 (ART. L 225-38 DU CODE DE COMMERCE)

➤ Convention avec Skyjet

Le Conseil d'administration, sur proposition du Comité de Nomination et de Rémunération a renouvelé la convention avec la Société Skyjet lors de la réunion du 11 mars 2014.

Par ailleurs, l'honoraire variable est décomposé de façon identique à ce qui avait été prévu pour 2012 et 2013, soit 80 % des honoraires de résultats liés à des critères quantitatifs (augmentation du Chiffres d'affaires et Résultat opérationnel) et pour 20% à des critères qualitatifs (stratégie, retournement, développement, croissance externe...).

L'ensemble de ces objectifs a été fixé par le Comité de Nomination et de Rémunération, comme chaque année. Le détail de ces critères ne peut être rendu public pour des raisons de confidentialité.

Le Comité de Nomination et de Rémunération a procédé en 2014, comme en 2012 et 2013, à une évaluation précise de la réalisation des objectifs définis.

En outre, compte tenu de l'amélioration de la situation financière de la Société, il est apparu souhaitable et possible de rééquilibrer les parties d'honoraires fixes et variables, sans que l'économie globale du contrat n'en soit modifiée. Après avoir été autorisé par le Conseil d'administration du 1er avril, un avenant a été signé à cette fin, le 1er avril, avec effet au 1er janvier 2014, portant la rémunération fixe mensuelle à 31.250€. L'enveloppe globale n'étant pas modifiée, il s'agissait d'une modification de la ventilation entre les honoraires fixes et variables.

Par ailleurs, compte tenu de la décision stratégique concernant le développement aux Etats Unis, le Comité de Nomination et de Rémunération a proposé d'allouer un budget spécifique à la Société Skyjet d'un montant de 244 K€ pour 2014 et 219 K€ pour les années 2015 et 2016. Le Conseil d'administration a approuvé cette proposition lors de la réunion du 25 avril 2014. Un avenant a été signé à cet effet, le 25 avril 2014. Il a été décidé ultérieurement, lors du Conseil du 14 octobre 2014, que les montants seraient facturés par la Société Skyjet en US dollars.

Au titre de l'année 2014, l'honoraire variable a été fixé à la somme de 225 K euros, après vérification des performances de la société Skyjet par le Comité de Nomination et de Rémunération, par le Conseil d'administration du 11 mars 2015.

➤ Attribution de BSAR

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 octobre 2014 a décidé une émission de BSAR visant à permettre aux Titulaires de BSAR ayant souscrit lors de l'émission de 2012/2013, de souscrire de nouveaux titres afin de ne pas être dilués en raison de l'augmentation de capital réservée votée à cette même assemblée.

Le Conseil d'administration du 16 décembre 2014 a autorisé à Monsieur Sébastien Lombardo, Président Directeur Général de Valtech S.E., l'octroi de 3.376.413 BSAR (sur un total de 6.499.320 BSAR) au prix unitaire de 0,05€ ayant donné lieu ainsi au versement de 168.821 euros. Ces BSAR, qui pourront être exercés en deux fois à partir du 12 juillet 2016 et du 12 juillet 2017, donneront droit, après exercice et versement d'un montant de 5 221 milliers euros, à 422.052 actions nouvelles regroupées.

5.9. INFORMATIONS STATUTAIRES SUR LE CAPITAL, LES DROITS DE VOTE ET LE COURS DE BOURSE

➤ Actionnariat

Nous présentons ici l'identité des actionnaires détenant plus de 5% du capital ou des droits de vote au 31 décembre 2014:

31-déc-14	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	% capital	% droit de vote
SiegCo	18 289 183	146 313 463	66,50%	66,50%
Verlinvest SA	1 875 000	15 000 000	6,82%	6,82%
Public	7 179 899	57 439 191	26,1%	26,1%
Autodétenues	159 180	1 273 440	0,58%	0,58%
Total	27 503 262	220 026 094	100,00%	100,00%

➤ Pacte d'actionnaires

Le Conseil n'a pas à ce jour, connaissance de pacte d'actionnaires entre les actionnaires de Valtech SA.

➤ Participation des mandataires sociaux au capital social

Au 31 décembre 2014 la participation des mandataires sociaux dans le capital est la suivante :

Au 31 décembre 2014	Sebastian Lombardo	Daniel Grossmann		Frédéric de Mévius		Laurent Schwarz		
		En direct	Next Consulting	En direct	DLF	Luckyway	En direct	Astove
Nombre d'actions	344 556	0	0	0	0	233 910	12	9

➤ Actionnariat salari

En application des règles de l'article L.225. 102 alinéa 1 du Code de Commerce, il est précisé que les salariés de la société et du groupe ne détiennent aucune action de la société au titre des articles L443-1 et suivants et L 442-7 du Code du Travail, L 214-39 et L 214-40 du Code Monétaire et Financier. Ainsi, aucune action de capital n'est détenue collectivement par des salariés du groupe, ni n'est frappée d'incessibilité en application des articles sus-décrits.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-129-6 al 2 du Code de Commerce une augmentation de capital réservée aux salariés adhérant au plan d'épargne d'entreprise de la Société d'un montant de 45 000 €, a été soumise, mais rejetée, à l'Assemblée Générale des actionnaires en juin 2010.

L'assemblée générale extraordinaire du 26 juillet 2011 a, pour une durée d'un an, autorisé le conseil d'administration à procéder à une telle augmentation dans la limite de 5 % du capital au jour de la décision du conseil d'administration de mettre en œuvre la présente autorisation. Cette autorisation n'a pas été utilisée à ce jour.

➤ Evolution du capital social

DATE	NATURE L'OPERATION	DE	NOMBRE D'ACTIONS	CAPITAL	PRIME D'EMISSION
31-déc.-11			154 793 551	2 343	71 231
	Augmentation de Capital		15 000 000	227	4 273
31-déc.-12			169 793 551	2 570	75 504
	Augmentation de capital				694
	Regroupement d'actions à raison de 8 anciennes pour 1 nouvelle				
31-déc.-13			21 224 192	2 570	76 198
	Augmentation de capital		6 279 070	760	26 240
31-déc-14			27 503 262	3 330	102 438

➤ Autorisations consenties au Conseil d'administration d'augmenter le capital

Le tableau ci-après récapitule (notamment en application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce) les délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration portant sur le capital et fait apparaître l'utilisation faite de ces délégations.

AGM 25 AVRIL 2014	met fin aux autorisations Précédentes	Type	Bénéficiaires	Renonciation au DPS	Délégation au CA	Plafond	Prix d'émission	Durée d'autorisation
Résolution N°11	OUI	Emission d'actions ou autres titres de capital de la Société, ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou de l'une de ses Filiales, et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance ;		NON	OUI	1,5 M€ en nominal (actions)/50M€ Titres de créances		26 mois (25 juin 2016)
Résolution N°12	OUI	Emission des actions ordinaires et des titres financiers donnant accès au capital de la société, avec offre au public ;		OUI + Droit de priorité de minimum 5 jours	OUI	1,5 M€ en nominal (actions)/50M€ Titres de créances	Prix minimum prévu par les dispositions légales et réglementaires	26 mois (25 juin 2016)
Résolution N°13	OUI	Emission d'actions ordinaires de la société et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, par offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier ;	Aux personnes fournissant le service d'investissement de gestion de portefeuille pour compte de tiers des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs, sous réserve que ces investisseurs agissent pour compte propre (article L. 411-2 du code monétaire et financier)	OUI	OUI	20 % du capital social, par période de 12 mois 20 millions d'euros de Titres de créance	Prix minimum prévu par les lois et règlements en vigueur	26 mois (25 juin 2016)
Résolution N°15		Limitation globale des délégations prévues aux Résolutions 11 à 14 ;				augmentation de capital : 2 M€ en nominal / Titres de créances : 70 M€		26 mois (25 juin 2016)
Résolution N°16	(application des résolutions n° 12 et 13)	Fixation le prix d'émission selon les modalités fixées par l'assemblée générale ;	cf Résolutions n°12 et 13	OUI	Autorisation	dans la limite de 10% du capital de la société, tel qu'existant à la date de l'assemblée, par période de 12 mois.	Moyenne des 120 derniers jours de bourse avec décote de 5%	26 mois (25 juin 2016)
Résolution N°17	(application de la 11ème et de la 12ème résolutions)	Augmentation du nombre de titres à émettre	cf Résolutions n°11 et 12		OUI	Dans les 30 jours de la clôture de la souscription de l'émission initiale, pour les autres émissions, dans la limite de 15% de la limite initiale, sous réserve des plafonds de la 1ère et de la 2ème résolution		26 mois (25 juin 2016)
Résolution N°18	OUI	Emission de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires de la société	Membres du comité de direction de la société comprenant les administrateurs ainsi que l'ensemble du personnel de la société et de ses filiales	OUI	OUI	1,5 millions d'actions	Sur la base d'un rapport établi par un expert indépendant (L262-1 règlement Général de l'AMF)	18 mois (18 octobre 2015)
Résolution N°19	OUI	Attribution gratuite d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées ;	Membres du personnel salarié et aux mandataires sociaux de la Société, ou des sociétés dont 10% au moins du capital ou des droits de vote sont détenus directement ou indirectement par la Société	OUI	OUI	7 % du capital social à la date de la décision de leur attribution par le conseil d'administration sauf aux salariés et aux mandataires sociaux détenant chacun plus de 10 % du capital social		38 mois (25 juin 2017)
Résolution N°21	application des résolutions 18 à 20	Plafond des Résolutions 18 à 20				8% du capital social		

AGE 22 OCTOBRE 2014	met fin aux autorisations Précédentes	Type	Bénéficiaires	Renonciation au DPS	Délégation au CA	Plafond	Prix d'émission	Durée d'autorisation
2ème Résolution	OUI	Emission de BSAR réservée : l'émission de BSAR est intervenue le 28 janvier 2015, après fixation du calendrier par le Conseil d'administration le 16 décembre 2014.	(i) dirigeants mandataires sociaux ou non, (ii) membres du comité exécutif, (iii) les sociétés unipersonnelles qu'ils contrôlent et qui fournissent des prestations à la Société et/ou aux sociétés qui lui sont liées au sens de l'Article L.225-180 du Code de commerce et (iv) les cadres salariés de la Société et de ses filiales	OUI	NON	6.499.320 BSAR	Prix de souscription : 0,4€ pour 8 BSAR et 3,9€ pour 8 BSAR	
3ème Résolution	OUI	Emission des bons de souscription d'actions réservés à une catégorie de personnes).	(i) dirigeants mandataires sociaux ou non, (ii) membres du comité exécutif, (iii) les sociétés unipersonnelles qu'ils contrôlent et qui fournissent des prestations à la Société et/ou aux sociétés qui lui sont liées au sens de l'Article L.225-180 du Code de commerce et (iv) les cadres salariés de la Société et de ses filiales	OUI	OUI		prix de la souscription des actions auxquelles donneront droit les bons de souscription d'actions après prise en compte le cas échéant du prix d'émission des bons de souscription d'actions, sera au moins égal à la moyenne des cours de clôture de l'action Valtech aux vingt (20) séances de bourse précédant le jour de la décision d'émission des bons de souscription d'actions avec une décote	18 mois (22 avril 2016)
4ème Résolution	OUI	Emission d'actions ordinaires et des titres financiers donnant accès au capital dans la limite de 10%, sans droit préférentiel de souscription, pour rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués d'actions ou de titres financiers de sociétés tierces en dehors d'une OPE ;	Apporteurs	OUI	OUI	10% des actions	Sur rapport du Commissaire aux apports	26 mois (25 juin 2016)

➤ Autres titres ou droits donnant accès au capital

Emission de BSAR de mai 2013

Valtech a émis en mai 2013 23 153 666 Bons de Souscription d'Actions Remboursables (BSAR) à un prix de souscription unitaire de 0,03€. La totalité des BSAR proposés ont été souscrits en juillet 2013 par les principaux managers et cadres salariés, le produit d'émission s'élève ainsi à 695 milliers d'euros.

Les principales caractéristiques des BSAR sont les suivantes :

Nombre de BSAR émis	23.153.666
Forme	Titres nominatifs
Prix d'émission	0,03 €
Prix d'exercice des sous-jacents	27 cts € prime d'émission de 26,49 cts € incluse
Parité d'exercice	1 action nouvelle regroupée pour 8 BSAR
Cotation	Pas de demande d'admission aux négociations sur un marché réglementé
Remboursement anticipé des BSAR au gré de	Remboursement anticipé à 0,01 euro au gré de la Société à compter de la 3ème année et jusqu'à l'échéance et à condition que le cours de bourse

la Société	(moyenne des cours d'ouverture sur les 10 séances choisies parmi les 20 qui précèdent la date d'envoi de l'avis de remboursement anticipé) représente 274% du prix d'exercice (soit 5,92 euro). Dans l'éventualité où la Société mettrait en œuvre le remboursement des BSAR au prix de 0,01 euro, les Titulaires pourront éviter un tel remboursement en exerçant leurs BSAR. Les BSAR rachetés seront annulés.
Rachat des BSAR de gré à gré	La Société se réserve le droit de procéder à tout moment, sans limitation de prix ni de quantité, à des rachats de gré à gré de BSAR. Les BSAR ainsi rachetés seront annulés.
Cessibilité	BSAR incessibles sauf au profit de la société Cosmoledo, et ce au prix de souscription.
Période d'indisponibilité	les 3 premières années, pour la totalité des BSAR les 4 premières années, pour 50% des BSAR
Période d'exercice	La 4 ^{ème} année pour 25 à 50% des BSAR La 5 ^{ème} année pour le solde des BSAR
Echéance	4 ans pour 25% des BSAR 5 ans pour le solde des BSAR

Emission de BSAR de décembre 2014

Le nombre de BSAR émis est de 6.485.155 et il en résulte un encaissement de 324 milliers d'euros pour la société, à recevoir en 2015.

Les principales caractéristiques des BSAR sont les suivantes :

Nombre de BSAR émis	6.485.155
Forme	Titres nominatifs
Prix d'émission	0,05 €
Prix d'exercice des sous-jacents	48,75 cts €
Parité d'exercice	1 action nouvelle regroupée pour 8 BSAR
Cotation	Pas de demande d'admission aux négociations sur un marché réglementé
Remboursement anticipé des BSAR au gré de la Société	Remboursement anticipé à 0,02 euro au gré de la Société à compter du 12/07/2015 et jusqu'à l'échéance et à condition que le cours de bourse (moyenne des cours d'ouverture sur les 10 séances choisies parmi les 20 qui précèdent la date d'envoi de l'avis de remboursement anticipé) représente 274% du prix d'exercice (soit 10,96 euro). Dans l'éventualité où la Société mettrait en œuvre le remboursement des BSAR au prix de 0,02 euro, les Titulaires pourront éviter un tel remboursement en exerçant leurs BSAR. Les BSAR rachetés seront annulés.
Rachat des BSAR de gré à gré	La Société se réserve le droit de procéder à tout moment, sans limitation de prix ni de quantité, à des rachats de gré à gré de BSAR. Les BSAR ainsi rachetés seront annulés.
Cessibilité	BSAR incessibles.
Période d'indisponibilité	Jusqu'au 11/07/2016 pour la totalité des BSAR Jusqu'au 11/07/2017 pour 50% des BSAR
Période d'exercice	Entre le 12/07/2016 et le 11/07/2017 pour 25 à 50% des BSAR Entre le 12/07/2017 et le 11/07/2018 pour le solde des BSAR
Echéance	Le 12/07/2017 pour 25% des BSAR Le 12/07/2018 pour 75% des BSAR

- Titres non représentatifs du capital

Il n'y a aucun titre non représentatif du capital.

- Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

L'article L.225-100-3 du Code de commerce tel que modifié par la loi du 31 mars 2006 sur les Offres Publiques d'Acquisition rend obligatoire pour les sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé de faire état et d'expliquer, le cas échéant, les éléments limitativement énumérés s'ils sont susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique. A notre connaissance, aucun élément visé à l'article L.225-100-3 n'est présent dans la société et/ou susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

- Evolution du cours de l'action pendant l'année 2014

Mois	Nombre de séances	Cours du mois		Titres échangés	Capitalisation boursière (€) (1)
		Plus bas	Plus haut		
janv-14	22	4,75	4,10	214 986	96 463 953
févr-14	20	4,37	4,01	118 172	90 669 748
mars-14	22	4,65	4,06	371 728	91 809 791
avr-14	21	4,50	4,23	107 722	93 779 092
mai-14	22	4,35	4,10	229 040	90 192 709
juin-14	21	4,51	4,26	138 557	93 810 929
juil-14	22	4,72	3,77	140 968	89 787 560
août-14	20	4,41	3,90	69 450	89 929 934
sept-14	22	4,85	4,33	237 279	100 004 534
oct-14	23	4,70	4,10	200 366	124 278 870
nov-14	20	4,90	4,46	230 820	129 554 116
déc-14	22	4,71	4,21	347 933	124 786 229

Calculée sur la base de la moyenne des cours de clôture du mois. Pour le mois d'octobre 2014, la capitalisation boursière est calculée sur la base du nombre d'actions en circulation le dernier jour du mois.